Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq311soci

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 1909

GENEALOGY
944
B873ZY,
1882
JAN

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE. — Trente-et-unième année..... 1
Assemblée générale de la Société..... 193
Rapport de M. le baron F. de Schickler, président sur les travaux de la Société..... 194
Procès-verbaux..... 95, 386 567
Fête de la Réformation..... 433
Collecte de 1881..... 434

ÉTUDES HISTORIQUES.

La Réforme en Saintonge par M. E. Gaullieur..... 4
Le Massacre fait à Vassy, le premier jour de mars 1562, par M. Jules Bonnet..... 49, 97
Un pasteur réformé au XVIIe siècle, Daniel Chamier, petit-fils du grand Chamier, par M. D. Benoît..... 146
L'Amiral de Coligny au Château de Châtillon-sur-Loing par M. Jules Bonnet..... 209
Un mémoire inédit de Rabaut Saint-Étienne par M. Frank Puaux..... 241 289
L'attentat de Maurevel (22 août 1572), par M. le comte Jules Delaborde..... 337
Cassiodore de Reina, par M. Henri Tollin..... 385
Nouvelle édition des mémoires de Louis de Marolles, par M. Jules Bonnet..... 436
Pierre Daillé, premier pasteur de l'Église française de New-York par M. Ch. Baird..... 481

DOCUMENTS.

Brief Discours sur la mort de la Royne de Navarre advenue à Paris le IXe jour de juin 1572..... 12
Lettre de Th. de Bèze à M. Bauhin, médecin du comte de Montbéliard (25 juillet 1586)..... 61

Pages.

Journal d'un réfugié sorti du royaume de France par voie de mer (1685), ... 62
Lettre de Bancillon à Mlle de Gozon sur le voyage des forçats protestants libérés en 1713 65
Les enfants des nouveaux convertis (sans date : 1700) 109
La révocation à Uzès. État des biens des fugitifs du diocèse.. 160
La tolérance au XVIIIe siècle. Lettres inédites de Voltaire à M. Ribotte de Montauban (1761-1769) 164
Liste des massacreurs de la Saint-Barthélémy à Orléans 252
Lettre d'Adrien Chamier à Th. de Bèze (1er mai 1583) 257
Relation de la sortie de M. de Montacier, sieur de Lislemarais, du royaume (1685) 260, 310
Assemblée générale de Castres (août 1599) 301
Deux lettres de Duplessis-Mornay à M. Jean Diodati, pasteur de l'Église de Genève (1607-1610) 350
Restauration du Protestantisme. Lettre d'Antoine Court 353
Lettres écrites par divers pasteurs au sujet des Églises réformées de France, de janvier 1773 à décembre 1775 398
Lettre du pasteur Pierre Grenade de Clairac (12 juillet 1563).. 446
Un forçat Nîmois. Trois lettres à M. Carrière de Genève (1720). 449
Instructions de Charles IX à M. de Rambouillet, son ambassadeur à Rome (16 décembre 1572) 495
Abjuration des Protestants de Sauve (20 novembre 1686)... 499
Lettre des Réfugiés de Baireuth aux États des Provinces-Unies (17 décembre 1668 539
Requête des Protestants de Clairac, Tonneins, Castelmoron, Nérac, au Roi (12 janvier 1755) 541

MÉLANGES ET VARIÉTÉS.

La préméditation de la Saint-Barthélémy à Orléans 31
Un pamphlet contre les Hollandais au XVIIe siècle, par M. Léon Feer 78
Notice sur l'Église réformée de Cuq-Toulza, par M. de France 118, 171
La discipline dans l'Église réformée de Nîmes 130
Une lettre inédite de Jean Cavalier 135
Les marins protestants sous Louis XIV, par M. Delavaud 181
Une tentative de réhabilitation du pape Alexandre VI 189
Une apologie des Hollandais au XVIIe siècle par M. Pierre de Witt 226

Pages.
Les nouveaux convertis de St-Jean-du-Gard..... 275
Libération du baron de Salgas..... 280
Gabriel Maturin..... 326
Paul Rabaut et Pradel Vernezobre..... 330
Les Trois Furmeyer, par M. J. Roman..... 359
Une étrange histoire, par M. F. Puaux..... 367
Le Refuge au cap de Bonne-Espérance, par M. Theal..... 408
Berthélemy Hector, le colporteur martyr en 1556..... 456
Sermons de Calvin sur le livre de Job par M. Viguié. 466, 504, 548
L'entrevue de Bayonne et la Saint-Barthélemy..... 512
Deux mémoires de l'Académie de Montpellier..... 558
La Providence Huguenote..... 561

BIBLIOGRAPHIE.

Disticha Moralia (Édition de Mathurin Cordier)..... 37
Les Vallées vaudoises. Étude de topographie et d'histoire, par M. de Rochas d'Aiglun..... 42
Guerre et délivrance de la ville de Genève..... 91
La vraye façon de réformer l'Église, par Jean Calvin..... 94
Louis Paschale et les martyrs de Calabre..... 126
Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, par M. de Ruble.... 127
Storia della Riforma in Italia, par M. E. Comba..... 187
Répertoire trimestriel..... 45, 234, 373, 519
Les Villates en France et aux Pays-Bas..... 281
Une Église calviniste au XVIe siècle..... 283
Viane. Souvenirs d'une ville ruinée..... 332
Lambert Daneau, par M. Paul de Félice..... 379
Henri de Rohan et le siège de St-Jean d'Angely..... 424
L'Église sous la croix..... 428
Les Églises du Refuge..... 524
Vie d'Ulrich Zwingli..... 526
Étude sur la condition des protestants en Belgique..... 555

CORRESPONDANCE.

Questions sur les *Icones* de Bèze et réponse..... 138
Un livre d'Isaac Dubourdieu..... 141
Double concours. Programme..... 142
Lettre de M. Du Rieu, secrétaire de la commission wallonne, à M. le baron F. de Schickler..... 286

Pages.

Lettre de M. Jules Bonnet à M. Henri Bordier sur un article de la *France protestante* avec réponse de M. Bordier. . . . 333
Une lettre d'Adrien Chamier. 383
Deuxième note sur la préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans, par M. Jules Doinel. 429
Assassinat de Juan Diaz. 431
La Baume des Fées. 565

CHRONIQUE.

Circulaire du Comité Coligny. 239
Concours sur Agrippa d'Aubigné. 287
Statue d'Olivier de Serres. 288
Libéralité municipale. 288
Monument de Michelet. 384
Fête de la Réformation. 527

NÉCROLOGIE.

M. Charles Weiss. 48
M. Charles Paillard. 144
Mme Henri Thuret. 144
M. Marcellin Meynard. 192

ERRATA.

Page 13, l. 1, lisez : du 21 juin 1572; p. 42 l. lisez : Edouard Fick; p. 56 note 4, l. 2, lisez: pages 111, 114, et p. 57; p. 57, l. 2, lisez : *Mémoires,* t. III; p. 221, note 1, l. 5, lisez : nouveau *mesnager* et non *messager;* — Un pamphlet contre les Hollandais, voyez l'errata de la page 327; p. 384, l. 20, lisez : Sur un oreiller qu'*inonde;* l, 21, lisez *sérénité;* p. 394, l. 19, lisez : *Sepp* au lieu de *Lepp;* p. 397, en note, lisez : Docteur *Fuchs*; ibidem, l. 22, lisez : *manuum* opificio; ibidem, lisez : *Henri* Tollin; p. 423, l. 33, lisez : *résolution;* p. 430, l. 15, lisez : *nuper;* et l. 18, lisez : *direptiones;* p. 432, l. 20, lisez : à travers *les rues;* p. 527, l. 28, lisez : la chrétienne *résignation.*

Une erreur grave a été commise dans la pagination du *Bulletin* de juin dont la première page doit porter le numéro 241 et la dernière le numéro 288, au lieu de 337-384.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

31e ANNÉE — 1882

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 1. 15 Janvier 1882

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand. | LEIPZIG. — F. Br
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie. | BRUXELLES. — V

1882

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE M

SOMMAIRE

Pages

Trente et unième année. Préface.....

ÉTUDES HISTORIQUES.

La Réforme en Saintonge (1534-1546) par M. Édouard Gaullieur..... 4

DOCUMENTS

Brief discours sur la mort de la royne de Navarre advenue à Paris le IXe jour de juin 1572. Communiqué par M. le pasteur A. Cadier..... 12

MÉLANGES

La préméditation de la Saint-Barthélemy à Orléans, par M. Jules Doinel..... 31

BIBLIOGRAPHIE

Disticha moralia nomine Catonis inscripta cum gallica interpretatione (Édition de Mathurin Cordier in-12. 1585)..... 37

Les vallées vaudoises. Étude de topographie et d'histoire militaire, par M. de Rochas-d'Aiglun..... 42

CORRESPONDANCE

Répertoire trimestriel. Lettre de M. le baron Fernand de Schickler à M. Jules Bonnet..... 45

NÉCROLOGIE

M. Charles Weiss..... 48

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

GUERRE ET DÉLIVRANCE DE LA VILLE DE GENESVE, par Marie Dentière de Tournay, avec une introduction et des notes, par Albert Rilliet. 1 vol. in-8°.

LES VALLÉES VAUDOISES, étude de topographie et d'histoire militaire, par A. de Rochas d'Aiglun, avec une carte des vallées. Prix : 10 fr.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I et II, vol. grand in-8°. Prix : 30 fr.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET, par le baron Alph. de Ruble. Tome Ier, grand in-8°. Prix : 7 fr. 50.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

LA RÉFORME EN FRANCE, par Aug. Langel. 1 vol. in-8°. Prix : 1 fr. 50

UNE ÉGLISE CALVINISTE AU XVIe SIÈCLE (1550-1581). Histoire de la communauté réformée de Sainte-Marie-aux-Mines (Alsace). 1 vol. grand in-8°. Prix : 12 fr. 50.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

> Les jours de nos années montent à soixante et dix ans, ou jusqu'à quatre-vingts pour ceux qui ont quelque vigueur, et le plus beau de nos jours n'est que travail et tourment. Il passe vite et nous nous envolons.
>
> Ps. xc. V. 10.

Aux mélancoliques impressions que laissent la fuite des années et la brièveté de la vie, se joint pour nous le sentiment d'une sérieuse et croissante responsabilité. Avec 1881 s'achève la seconde série des travaux inaugurés en 1852, sous l'heureuse impulsion de M. Charles Read, et poursuivis, durant trente ans, sur les diverses époques de notre histoire. Avec 1882 va s'ouvrir une période nouvelle dont les succès ou les épreuves échappent également à nos prévisions. Nous ne pouvons que dire avec le Psalmiste : *O Éternel, dirige l'œuvre de nos mains!*

Nous n'avons rien à changer au cadre de nos travaux, tel qu'il est tracé dans la Préface de 1865. Nous aspirons seulement à le mieux remplir, avec le concours de nos collègues, et de tous ceux qu'intéresse la reconstitution d'un passé qui n'est pas

sans gloire. Les *Documents* et les *Études historiques* occuperont toujours la place d'honneur dans le *Bulletin*. Mais la *Bibliographie* y recevra une part proportionnée au nombre croissant des publications dont notre histoire est l'objet. Elle trouvera son complément dans un *Répertoire trimestriel* qui tiendra le lecteur au courant des ouvrages, ou même des articles importants publiés, en France ou à l'étranger, sur des sujets empruntés à nos annales protestantes [1].

En faisant ainsi une juste part aux exigences de l'érudition dont les limites reculent sans cesse, nous aurons surtout à cœur de réaliser les promesses contenues dans le programme de 1865 et exprimées en ces termes : « Nous voudrions que le *Bulletin*, sans cesser d'être un recueil de documents inédits choisis avec tact, annotés avec goût, empruntât à la Revue quelque chose de son intérêt littéraire et religieux, qu'il pût circuler de main en main dans la famille, fournir un aliment à ces lectures du soir qui reposent des travaux du jour et entretiennent la piété domestique. Notre histoire manque-t-elle donc d'attrait et de charme sérieux? Est-il une vertu qui ne trouve en elle un nom propre, une éclatante personnification? Calvin ne rappelle-t-il pas le devoir, Coligny l'héroïsme, Duplessis-Mornay la fidélité, Jeanne d'Albret l'amour maternel, Renée de France toutes les grâces morales de la femme? Et, dans ces jours plus proches de nous où notre Église proscrite se réfugie au désert, est-il un trait de pureté, d'abnégation et de grandeur qui n'ait brillé sur le banc du forçat huguenot ou sur le gibet des martyrs? Ah! pour être intéressant, quand on évoque de tels souvenirs, il ne faut qu'être ému, et comment ne le serait-on pas devant les péripéties d'une histoire qui, mieux connue, sera la véridique légende de notre pays? » (*Bull.*, t. XV, p. 3.)

Il y a loin de l'idéal que l'on poursuit au résultat que l'on obtient. Toutefois, nous avons lieu de penser que les labeurs de

1. Voy. plus loin, la lettre adressée au secrétaire par M. le baron F. de Schickler, président de la Société.

notre Société n'ont pas été stériles, et qu'une ère de réparation a commencé pour nous. Nous en voyons la preuve dans le langage des plus éminents historiens contemporains, dans leurs jugements sur la révolution religieuse du seizième siècle, sur ses martyrs et ses héros si longtemps défigurés par la calomnie. Un jeune professeur invoquant naguère, dans une solennité académique, des textes isolés ou incomplets, trouvait une étrange satisfaction à présenter le protestantisme français comme le perpétuel méconnu de notre patrie. Ah! combien il eût été plus juste et plus habile en soutenant la thèse contraire, en montrant l'opinion des esprits élevés, de ceux qui comptent dans un pays, toujours plus sympathique à notre cause, et les progrès accomplis devenus le gage de ceux que nous devons espérer dans l'avenir!

On ne peut que se féliciter, à ce titre, de tout ce qui doit mettre en pleine lumière les trésors dispersés dans le *Bulletin*. La Table générale des matières annoncée l'an dernier, et devant embrasser les 30 volumes parus, n'a pas cessé d'être l'objet des préoccupations du Comité et des soins de M. Weiss, si compétent pour ce travail. Mais c'est une œuvre de longue haleine, dont la lenteur garantit la perfection. Elle se poursuit de jour en jour, de volume en volume, avec une patience égale aux difficultés de la tâche, et que couronnera un plein succès.

J. B.

ÉTUDES HISTORIQUES

LA RÉFORME EN SAINTONGE

(1534-1546)

Le savant auteur de l'*Histoire du Collège de Guyenne*, M. E. Gaullieur, est sur le point d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des protestants français par la publication d'une *Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne*, embrassant neuf ou dix de nos départements actuels.

J'ai sous les yeux deux chapitres de ce travail puisé aux sources, et offrant le plus vif intérêt au double point de vue historique et religieux. L'un retrace les premiers mouvements de la Réforme à Bordeaux, Agen, Tonneins, Sainte-Foy, et montre l'idée nouvelle pénétrant dans les cloîtres pour opérer des conversions parmi les représentants des plus nobles familles. Cinq religieuses, échappées de leur couvent, y sont réintégrées par arrêt du Parlement pour y subir le joug d'une Église qui perd de plus en plus la direction des âmes et ne peut plus se défendre que par la persécution.

L'autre chapitre montre les progrès de l'Évangile parmi ces populations de pêcheurs qui trouvaient dans le message du salut une compensation aux périls et aux labeurs de l'Océan. La Réforme atteste déjà sa vitalité par le martyre. M. Gaullieur décrit ces Églises naissantes en homme familier avec leur histoire et avec le théâtre de leurs épreuves. Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs quelques pages d'un livre qui nous semble appelé à un légitime succès. Il formera deux volumes gr. in-8°, au prix de 12 francs pour les souscripteurs. Notre Société s'inscrit en tête de la liste[1].

J. B.

Comme Bordeaux et comme les villes de l'Agenais, la Saintonge était entrée de bonne heure dans le mouvement de la

1. Les souscriptions doivent être adressées à l'auteur lui-même, rue Lacour, 13, à Bordeaux.

Réforme. Lors de la création du parlement de Guyenne, en 1462, cette province relevait de la Cour de Bordeaux, en vertu des lettres-patentes de Louis XI. L'Angoumois y fut annexé l'année suivante ; l'Aunis avec la Rochelle un peu plus tard. Lorsqu'en 1469 le rusé monarque donna la Guyenne en apanage à son frère Charles de Berry, le Parlement fut transféré de Bordeaux à Poitiers. Après la mort si mystérieusement tragique du jeune duc, le comté d'Angoumois et le gouvernement de la Rochelle furent placés dans le ressort du parlement de Paris. Ce ne fut qu'en 1542 que l'Angoumois fit retour à celui de Bordeaux, après le décès du duc d'Orléans, fils aîné de François Ier, dans l'apanage duquel il était enclavé.

De l'embouchure de la Loire à celle de la Gironde s'étend un pays plat, en partie marécageux et d'une physionomie exceptionnelle. Le littoral, découpé par de nombreuses baies ou par des presqu'îles de formes bizarres, est bas, sablonneux et couvert de marais salants qui font vivre tout un monde de sauniers ou de gabelcurs. Là, s'agite en face de l'Océan toute une population fort primesautière de pêcheurs et de marins au langage pittoresque. Il semble que les émanations aromatiques et vivaces du bord de la mer donnent aux habitants de la Saintonge une animation particulière que n'ont point en général les Bordelais, plus calmes par nature.

Au seizième siècle cette dissemblance était encore beaucoup plus accentuée que de nos jours. Théodore de Bèze nous en a laissé la peinture la plus imagée dans le vieux langage si coloré de cette époque :

« *Comme la province de Xaintonge, entre toutes les contrées du royaume de France*, est la mieux accommodée de tout ce qui peut estre souhaité pour l'aise et commodité de ceste vie, aussi estoit-ce un pays adonné entre tous autres à toutes manières de délices *et à ce qui s'ensuit.* Mais le Seigneur d'autre costé, y a fait tant plus grande miséricorde, l'aïant bénit grandement en la cognoissance de son sainct Évangile. Et fut ce trésor premièrement distribué aux plus débauchés ;

à savoir à ceux des isles, qui estoient ordinairement la retraicte des pyrates et escumeurs de mer ; joint que les malfaicteurs qu'on vouloit espargner en France y estoient envoyés et confinés ordinairement.

» Il y a doncques en ce pays de Xaintonge un petit lieu, situé sur la coste de l'Océan, appelé l'isle d'Arvert, habité cy-devant par des gens de marine, c'est-à-dire presque sauvages et sans aucune humanité, mais au reste fort vaillans et hardis sur mer, où ils font de grands voïages jusques aux plus loingtains pays [1]. »

C'est un des premiers disciples de Calvin, le procureur Philippe Véron, dont nous avons déjà dit quelques mots ailleurs, qui fit en Saintonge vers l'an 1534 les premières tentatives d'évangélisation. On l'appelait vulgairement *le Ramasseur*, surnom expressif qui peint le zèle infatigable dont il était animé pour l'œuvre de propagande à laquelle il avait consacré sa vie. Il visita successivement les villes et les plus humbles bourgades des régions qui lui avaient été assignées, cherchant à faire connaître la doctrine de l'Évangile et à combattre les superstitions de l'Église romaine.

Il ne tarda point à être aidé dans ses efforts par un jeune docteur en droit, Albert Babinot, comme lui disciple de Calvin. Ce dernier forcé de quitter la France venait de s'établir à Genève, d'où il correspondait avec ses disciples de Saintonge. Bientôt ils eurent la joie de lui annonçer leurs premiers triomphes. Les seigneurs du Fâ en Angoumois et de Mirambeau en Saintonge venaient d'abandonner le papisme et de se déclarer ouvertement pour la Réforme [2]. Mais, par opposition directe avec ce qui se passait dans le Bordelais, ce fut surtout dans les classes inférieures que la doctrine calviniste s'établit tout d'abord, et prit racine.

1. Th. de Bèze, *Hist. Eccl.*, t. I, p. 101.

2. *Hist. de la naissance, des progrès* et de la *décadence de l'hérésie*, par Florimond de Rœmond, liv. 7, f° 201 v°. Le château du Fâ est voisin du champ de bataille de Jarnac ; celui de Mirambeau domine la petite ville du même nom.

Au bout de peu de temps Albert Babinot et le Ramasseur ne pouvaient plus suffire à l'œuvre d'évangélisation entreprise par eux; des appels secrets leur arrivaient des moindres bourgades de la Saintonge, quand ils reçurent d'Allemagne un secours inespéré.

Bernard Palissy, le célèbre émailleur, nous apprend dans un récit adressé plus tard aux Montmorency et à Catherine de Médicis, qu'un certain nombre de moines de l'intérieur de la France, arrachés à leur torpeur ou à leur indifférence par la grande voix de Luther, avaient quitté leur monastère et passé la frontière pour entendre ses prédications.

A leur retour en France, ils eurent la hardiesse de prêcher publiquement contre les abus de l'Église catholique. Mais quand *les prestres et bénéficiers entendirent qu'ils détractoyent de leurs coquilles, ils incitèrent les juges à leur courir sus: ce qu'ils faisoient de bien bonne volonté, à cause qu'aucuns d'eux possédoient quelque morceau de bénéfice qui aidoit à faire bouillir le pot.* Contraints de s'enfuir, les moines s'éparpillèrent. Quelques-uns vinrent chercher un refuge dans les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arvert, éloignées des grandes routes.

Ils y répandirent la parole de Dieu, d'abord avec précaution, puis avec plus d'assurance, lorsque le nombre des convertis s'augmenta. Peu à peu même, ils gagnèrent la confiance de ceux qui les entouraient et, protégés par un grand vicaire qui favorisait la Réforme, ils purent obtenir la faveur de monter en chaire dans les églises de quelques localités. Dénoncés à l'évêque de Saintes, qui se trouvait à Paris, par un nommé « Collardeau, procureur fiscal, homme pervers et de mauvaise vie », ils continuèrent courageusement leurs prédications.

Collardeau ayant obtenu deux commissions, l'une de l'évêque et l'autre du parlement de Bordeaux, « accompagnées d'une bonne somme de deniers », se hâta de procéder à l'arrestation des prédicateurs les plus compromis: Hubert Robin, de l'ordre des dominicains, qui tenait la chaire à Saint-Denis dans

l'île d'Oléron, Nicole, évangélisateur de l'île d'Arvert, et l'instituteur de Gémosac, fort aimé des habitants de cette localité.

Tous trois furent conduits à Saintes dans les prisons de l'évêché et « *vestus d'accoustrements verds, afin que le peuple les estimast fols ou insensez* ». Et comme ils continuaient à annoncer ce qu'ils croyaient être la vérité, « *ils furent bridés comme chevaux par le dit Collardeau, auparavant que d'estre menés sur l'échafaud, èsquelles brides y avoit en chacune une pomme de fer, qui, chose hideuse à voir, leur remplissoit la bouche !* »

Hubert Robin, le seul qui fût clerc tonsuré, avait en outre subi la dégradation. Il en appela au parlement de Bordeaux qui rejeta son pourvoi[1]. Sachant qu'il allait mourir, et doué d'une grande énergie, il résolut de s'échapper. Le récit de son évasion est des plus extraordinaires et présente un intérêt particulier.

Par surcroît de précautions, un garde avait été placé sur les marches de l'escalier qui conduisait au cachot des condamnés à mort; des chiens de garde, féroces et de haute taille, avaient été amenés par Sellière, autre grand vicaire, et lâchés dans la cour de l'évêché. Dès l'entrée de la nuit, Robin, sans perdre de temps, se mit à limer ses fers, et cette opération terminée, passa la lime à ses compagnons. Le plus difficile était de percer la muraille qui se trouvait être « de bonne maçonnerie ». Il y parvint cependant, à force de persévérance. Malheureusement, de l'autre côté du mur on avait empilé des barriques qui dégringolèrent à grand bruit. Le portier, mis en éveil, se leva, prêta longtemps l'oreille et n'entendant plus rien finit par se recoucher. Bientôt des ronflements sonores avertirent le condamné qu'il pouvait se remettre à l'œuvre.

Parvenu dans la cour, Robin jeta du pain aux molosses qui l'eussent infailliblement dévoré, et eut le bonheur de les amadouer. A force de chercher une issue il eut l'heureuse chance

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B. Parlement, arrêts, Rég. 26.

de découvrir une porte mal fermée qui le conduisit dans le jardin de l'évêché, dont les murailles étaient par malheur extrêmement élevées.

La nuit était fort sombre, mais la lune se dégageant un instant des nuages qui l'obscurcissaient, lui permit d'aviser près du mur un poirier sur lequel il grimpa. A sa grande joie, il aperçut un fumier sur lequel il pouvait aisément sauter.

Mû par une pensée généreuse et vraiment digne de louange, il retourna dans son cachot pour faire part de sa découverte à ses deux compagnons. Moins habiles que lui ni l'un ni l'autre n'avait réussi à limer ses fers. Après les avoir embrassés et encouragés le dominicain se rendit de nouveau dans le jardin, fit pour la deuxième fois l'ascension de son arbre et « *de là sauta sur les fumiers de la rue* ».

Il était loin d'être sauvé, car il n'était jamais venu à Saintes et n'y connaissait personne. Tout au plus se rappelait-il le nom d'un médecin et celui d'un apothicaire qui l'avaient soigné d'une pleurésie pendant sa captivité. Il retroussa sa robe sur ses épaules, attacha du mieux qu'il put sa chaîne, dont le cliquetis aurait pu le trahir et s'en alla « *tabourner*[1] à plusieurs portes », entre autres à celle d'un conseiller qui avait juré sa perte. Notre homme ayant mis le nez à la fenêtre et le prenant pour un laquais, lui donna les indications qu'il réclamait.

Après mille péripéties, il eut le bonheur de rencontrer des gens charitables qui le conduisirent sur l'heure hors de la ville. Le lendemain sa tête était mise à prix, le grand vicaire Sellière en offrait cinquante écus. Mais on peut supposer que Robin ne s'attardait pas à cueillir des mûres le long des buissons.

Moins heureux que lui, Nicole et l'instituteur de Gémozac furent brûlés vifs, l'un à Saintes et l'autre à Libourne, où s'était retiré le parlement, par suite de la maladie contagieuse qui régnait à Bordeaux. Tous deux en face de cette hideuse et cruelle mort, montrèrent le plus grand courage (août 1546).

1. *Tabourner* pour tambouriner, on disait *tabourin* au lieu de tambourin.

D'autres arrestations avaient lieu à la même époque dans plusieurs localités de la Saintonge.

Un prêtre de Saintes nommé Jehannet Couhe, accusé de crime d'hérésie par le procureur général de la sénéchaussée, fut incarcéré le premier (10 décembre 1545)[1]. Un maître d'école, Nicolas Clinet, fut à son tour emprisonné. C'était un vieillard d'une soixantaine d'années, très dévoué à son école. Chassé de la contrée il se retira à Paris où il fut plus tard nommé *surveillant*, c'est-à-dire *ancien* de la nouvelle Église. Pour le moment il eut la chance de n'être brûlé qu'en effigie; il devait plus tard, hélas! monter sur un autre bûcher[2].

A ces noms, il faut ajouter celui d'un certain Philippe Barat, coupable d'avoir prêché en Saintonge des doctrines réprouvées ; il fut condamné à faire publiquement, devant l'Église de Saint-Just près de Périgueux, l'abjuration de ses erreurs. Il fut ensuite battu de verges jusqu'à effusion de sang et banni de la sénéchaussée (30 janvier 1546)[3].

Injonction fut faite au grand sénéchal de Saintonge d'activer les procès de divers autres accusés.

On peut aisément se figurer l'effet que devaient produire sur une population ardente et un peu « *sauvage* » comme celle de cette région maritime les incarcérations, les poursuites, les castigations et surtout les autodafé. Il y avait parmi les nouveaux convertis des gens paisibles, qu'adoucissaient encore chaque jour les préceptes évangéliques; mais il s'y trouvait aussi bien des gens qu'attiraient le goût de la nouveauté, la haine du clergé catholique, et le spectacle de ses turpitudes et de sa honteuse ignorance.

Ce fut sans doute une bande d'individus de cette dernière catégorie qui se laissa entraîner à des voies de fait dans l'île d'Arvert. L'instruction porte que « *des luthériens en grand nombre* » se ruèrent sur la maison d'un nommé François

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B, Parlement, arrêts, Rég. 26.
2. Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, t. Ier, p. 126.
3. *Arch.* départementales de la Gironde. Série B, Parlement, arrêts.

Moysan, et par leurs menaces le forcèrent à s'enfuir avec ses enfants; excès blâmable, aisément grossi par la rumeur publique et la partialité des juges.

C'est là, hâtons-nous de le dire, un fâcheux épisode de cette première période si pure de la Réformation. Il est toujours regrettable de voir les persécutés usurper le rôle de persécuteurs. La répression ne se fit pas attendre. Deux conseillers au parlement de Bordeaux furent chargés en toute hâte d'instruire l'affaire [1]. On les verra bientôt à l'œuvre.

ERNEST GAULLIEUR.

1. *Arch.* départementales de la Gironde. Série P, Parlement, Arrêts, Rég. 26, 13 février.

DOCUMENTS

BRIEF

DISCOURS

SUR LA MORT DE

LA ROYNE DE NAVARRE

ADVENUE A PARIS

LE IX JOUR DE JUIN

1572.

PSEAULME 116. 15

« *La mort des débonnaires du Seigneur est en estime envers luy.* »

M. D. LXXII

Voici un opuscule d'un grave et touchant intérêt, que je ne vois mentionné ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle *France protestante*, et que son extrême rareté peut faire considérer comme inédit. Il ne figure pas même dans la liste des sources indiquées par Mademoiselle Vauvilliers, à la fin de son excellente *Histoire de Jeanne d'Albret*, bien qu'elle en ait cité deux ou trois passages, reproduits par divers historiens dans le récit de la mort de la pieuse reine.

M. le pasteur A. Cadier, si attentif à tout ce qui concerne la Réforme en Béarn, a trouvé un exemplaire, je n'ose dire unique, de ce précieux opuscule à la bibliothèque du Château de Pau : « C'est, dit-il, un petit in-12, très bien conservé, et très proprement relié, qui renferme, outre le *Brief Discours sur la mort de la royne de Navarre*, le testament de Jeanne d'Albret, dicté la veille de sa mort à deux notaires du Roy, Gaudicher et Goguyer, puis dix-huit petites pièces, épigraphes, sonnets, poésies en l'honneur de l'illustre reine, en latin, en grec, en français, en espagnol et même en italien. »

Le *Discours* écrit par un des pasteurs qui assistèrent Jeanne d'Albret dans sa dernière maladie, est dédié à sa fille, Catherine de Navarre, par

une lettre du 20 juin 1572, qui porte cette signature : A. I. J. Nous ne savons pas découvrir le personnage caché sous ces initiales.

M. le pasteur Cadier a eu l'heureuse idée de faire du *Brief Discours* l'objet d'une conférence, très goûtée, dans le temple de Pau, le 31 octobre dernier, lors de la fête de la Réformation, et il a pensé que la place d'un tel trésor était marquée dans le *Bulletin*. C'est donc à lui que revient tout l'honneur d'une publication, dont, après l'Église de Pau, les lecteurs du *Bulletin* auront les prémices.

J. B.

A très haute et très excellente Madame la princesse de Navarre.

Madame,

Encor que je n'aie jamais eu cet honneur de vous faire très-humble service, néanmoins aiant quelques fois visité la Roine vostre très-honorée Dame et Mère durant sa maladie, et par conséquent en ce peu de temps esté spectateur et auditeur tant de ses vertueuses actions que de ses bons et sainctz propos, j'ay pensé mon debuoir estre d'en coucher quelque chose par escript : non pas toutefois si amplement que la grandeur du subiect le méritoit, veu que cela requéroit un bien plus grand loisir, ains seulement un petit sommaire et abrégé : lequel je n'ay point eu de crainte de vous présenter, sachant que comme vous succedez en une bonne partie de la dextérité et magnanimité de son esprit, qui desia reluit en vous en ce bas age, ainsi ferez-vous à sa constance, piété et autres rares vertus : moiennant la grâce de ce grand Dieu, lequel je supplie, Madame, vous maintenir en sa saincte protection pour servir à sa gloire.

De Paris ce 28 de juin 1572.

A. I. J.

Brief discours sur la mort de la royne de Navarre advenue à Paris le 9e jour de juin 1572.

Quand nous voyons que la mort n'espargne non plus les grands que les petits, et comme dit le poëte païen (Horace, l. I, ode IV), qu'elle heurte aussi bien à la porte des chasteaux et palais des Rois

comme à celle des cabanes et logettes des plus petits du monde, cela nous enseigne non-seulement en général quelle est la briefveté de ceste vie, mais aussi combien ceux-là se trompent qui s'appuient en l'incertitude d'icelle : veu qu'elle passe comme un ombre, voire comme un songe (Ps. 90, 5, et 102, 4) : à ce que de là chascun aprenne d'aspirer à une meileure et de plus longue durée, assavoir à celle qui est éternelle, puis que mesme l'escripture prononce qu'il est ordonné à tout homme de mourir : Et ce d'autant que tous ont péché, et partant se sont asservis à ceste condition (Pseau. 14, 3 ; Hébr. 9, 27 ; Rom. 6, 23). Ce qui n'est point dit seulement pour les meschans, et prophanes, ains aussi pour les fidelles qui ne sont pas moins obligez de rendre ce tribut, que les précédens, encor que ce soit avec condition diverse, et que le progrez et la fin des uns et des autres soient merveilleusement différens.

De ce que dessus nous avons eu naguères un exemple, et tesmoignage en la Royne de Navarre. Car encor que Dieu l'eust faict naistre mortelle comme l'un de nous, si est-ce que le progrez de sa vie a esté bien autre que celuy des hommes desnuez de piété : veu qu'aiant dez long temps esté appelée à la cognoissance de son salut, elle y a persévéré avec une constance admirable, sur tout dez l'an 1560 qu'elle commença à déclarer plus ouvertement sa Religion, et en faire profession publique.

Vrai est qu'au paravant elle n'avoit laissé d'endurer de terribles combatz, et ne fut-ce qu'es choses qui lui advindrent au temps du Roy François de ce nom, où elle se veid environnée, avec tout son estat, de plusieurs grandes difficultez, voire manifestes dangiers, sans la crainte qu'elle avoit qu'on attentast contre la personne du Roy de Navarre : mais si l'on considère ce qui luy advint despuis, tout le précédant ne sera rien estimé au pris. Et de fait, quelle affliction pouvoit-elle recepvoir plus grande, que de veoir le Roy son mari prendre nouveau parti au faict de la Religion? Je vous prie n'estoit-e pas assez pour luy faire tout quitter, en mesme esgard que tout ce roiaume fut incontinent mis en combustion, et guerre civille, ou ceux qui maintenoient le parti de la religion avoient eu du pire en beaucoup de sortes? Et ce pendant pour tout cela, elle ne laissa de continuer en son premier propos, voire avec telle résolution qu'elle estoit estonnement à tous.

Je laisse à parler d'une infinité d'autres argumens de constance,

et fermeté contre plusieurs afflictions, qui ont accoustumé de faire chanceler les plus asseurez : et toucheray ce qui advint au commencement de ces dernières guerres, ou selon le monde on ne pouvoit appercevoir qu'une briefve et prochaine ruine de ceux qui s'estoient armez pour deffendre la liberté de leurs consciences, veu qu'à peine avoient ilz trouvé un petit anglet de ce Roiaume pour leur retraicte. Elle néanmoins print ceste résolution de quitter ses maisons, et son propre pays, où elle pouvoit demeurer en toute paix, et seureté, pour se rendre avec ceux que la nécessité avoit ainsi armez, et y mener ce qu'elle avoit de plus précieux en ce monde, assavoir ses propres enfans. Qui est un exemple rare, et remarquable à la postérité : veu encor que despuis elle y a emploié, ie ne diray pas seullement jusques à ses bagues et ioyaux, mais aussi hazardé sa vie mesme et tout ce qu'elle avoit de plus cher.

Et iasoit que tous ses païs lui eussent esté saisis, hors mis la ville de Navarrin, qui encores estoit fort pressée, et réduite à quelque nécessité par un long siège, si ne laissa elle de porter le tout avec telle patience, et magnanimité chrestienne, qu'on ne pouvoit dire qu'elle feit paroistre avoir aucun regret de s'estre embarquée en ceste cause.

Et d'autant que depuis par quelque victoire Dieu lui remit en main tous ses païs, principalement de souveraineté, et que désia par la paix elle en iouissoit sans contradiction, les remonstrances qui luy furent faictes par les plus grands ne luy peurent persuader de rien changer en la religion qu'elle y avoit introduite, n'y remettre sus celle qui en avoit été chassée durant la guerre : disant souvent que puis que Dieu lui avoit rendu son païs délivré de toute autre Religion que celle qu'elle estimoit saincte et vraie, elle ne permettroit jamais qu'une autre y fut de rechef restablie.

Outre tout ce que dessus chacun scait qu'elle s'est touiours monstrée affectionnée à la Religion, aïant un singulier soin d'oüir iournellement les prédications de ses pasteurs : faisant entendre à tous qu'elle estimoit en cela consister la marque des brebis de Jésus-Christ assavoir d'escouter volontiers sa voix, comme estant la vraye nourriture de l'âme (Jean 10).

Pareillement elle avoit un soing spécial à faire nourrir, et entretenir Messieurs ses enfants en la crainte de Dieu, ne se contentant pas qu'ilz fussent admonestez par ceux qui les avoient en garde, ainsi

elle mesme les eshortoit souvent à leur debuoir, avec parolles graves et plaines d'affection.

Davantage elle estoit douée d'un esprit prompt et accort, et d'une grande rondeur et intégrité : par le moïen desquelles vertus elle n'espargnoit aulcuns, ains rondement, et sans rien flatter, ou dissimuler, s'opposoit aux vices, et maintenoit avec toute liberté ce quelle estimoit être bon et conforme à la volonté de Dieu.

Ce mesme zèle accompagné de constance s'est encor plus particulièment monstré en elle despuis quelques mois, assavoir lors qu'il pleut au roy d'accorder le mariage de madame sa seur avec monsieur le Prince, à présent Roy de Navarre. Car combien que par cette alliance elle se sentit grandement honorée, voire qu'en apparence ce pouvoit estre un bon et asseuré moien pour maintenir ce Royaume en paix, et coupper chemin cy après aux discordz des guerres civiles, si est ce qu'en la dispute des cérémonies dont il falloit user pour cet effect, elle ne voulut jamais consentir à chose quelconque, où il y alloit du faict de la conscience, faisant assembler les plus doctes personnages qu'elle peut, pour entendre par leur advis jusques où elle pourroit s'accorder aux articles qui luy estoient proposez, sa conscience sauve. Ce qu'elle a maintenu et poursuivi fort constamment jusques à son trépas : déclarant plusieurs fois qu'elle aimeroit mieux estre la plus petite damoiselle de France, que pour avancer sa maison en honneur, offenser son Dieu, duquel elle recognoissoit tenir tout ce qu'elle avoit de biens, et d'honneurs, voire la vie mesme.

Estant doncq ceste vertueuse princesse venue à Paris le 15e jour du mois de May 1572 pour l'exécution de ce mariage, et pour y faire apprester ce qui estoit nécessaire pour les solennites d'iceluy, eu esgard à la grandeur des deux maisons qui se conjoignoient par alliance, elle ne cessa d'aller iournellement çà et là par la ville, es maisons, et boutiques des artisans, pour veoir ce qui seroit propre pour le iour de la solennité, tant de ce qui concernoit les habitz nuptiaux, et autres dont elle prétendoit faire présent, que de plusieurs choses nécessaires. Enquoy faisant elle print si grand travail, mesmes estans lors les chaleurs fort véhémentes, qu'enfin le mercredi, 4 de juin, elle tomba malade au lict d'une fiebvre continue, causée d'un mal de polmons, où dez long temps s'estoient formez quelques apostumes, lesquels esmeus et irritez par un travail

continuel, lui enflamèrent cette fièbvre, qui ne l'abandonna point jusques à ce qu'elle rendît son âme à Dieu, au grand regret de plusieurs amateurs de la Religion, et du repos de ce royaume.

Or, parce que durant sa maladie elle a tenu plusieurs bons et saincts propos à ceux qui l'ont visitée, i'en toucheray ici quelques-uns, à fin que cela puisse servir de patron à toute autre princesse chrestienne pour imiter sa foy et pieté, dont elle a faict si bonne espreuve jusques au bout.

Vrai est que d'autant que ceux qui estoient alentour d'elle ne luy avoient point dit assez ouvertement qu'elle estoit en dangier de sa vie ni que les médecins estimoient son mal incurable, ains au contraire l'asseuroient touiours que cela n'estoit rien, et qu'elle seroit bien tost remise en sa première santé, c'est pourquoi elle ne feit continuellement paroistre par ses propos qu'elle se jugeast estre près de sa fin. Et de fait, il advient voulontiers que les vrais chrestiens, qui sont de bonne heure, semonds et advertis de penser à leur conscience, et disposer de leurs maisons, non seulement ne sont point estonnez, n'y esperdus d'un tel advertissement, ains redoublant la force, et le courage de l'esprit, disent et prononcent des choses qui rendent un tesmoignaige plus remarquable de leur piete, et zele, et de plus grande edification aux escoutans, que si on leur eust aulcunement dissimulé l'extremité de leur mal.

Tant y a que, nonobstant cela, la Royne de Navarre se sentant fort pressée du mal qu'on lui vouloit faire plus leger, ne laissa de s'apprester en fin à recepvoir de la main de Dieu ce qu'il luy plairoit ordonner de sa vie, jusques à se résouldre constamment à la mort ; requerant touiours instamment qu'elle ne fust point destituée de ce qu'elle avoit eu toute sa vie le plus cher, et precieux, assavoir, quelque consolation prinse de la parolle de Dieu, avec prières continuelles, le tout conformément à ce que dit Saint-Jacques : que les malades doibvent appeler les anciens de l'Église, à fin qu'ilz prient Dieu pour iceux, attendu que la prière du iuste est de grande efficace devant luy. (Jaq. 5. 14.)

Suivant son advertissement, on ne cessa depuis de la solliciter continuellement à prendre bon courage, et à mettre entièrement sa fiance, et son assurance en Dieu comme à celuy qui estoit auteur de sa vie, et qui avoit puissance de la luy conserver (Ps. 36. 9). Et mesmes un jour, le ministre qui la venoit consoler, lui remonstra par

plusieurs tesmoignages de l'escripture, qu'il falloit qu'en toutes choses que les chrestiens se conformassent à la volonté de Dieu; d'autant qu'il estoit Père de ses fidèles. (Jaq. 4. 25. Math. 6. 7). Et par ainsique ses chastiments debvoient estre portez, patiemment, veu que c'estoit pour leur bien et salut : quoy que souvent la rigueur des afflictions sembloit estre telle à nostre chair, que nous n'imaginions autre chose, fors Dieu estre armé contre nous pour nous exterminer : mais qu'il falloit considérer que, comme estant juste, il ne faisoit en ceci rien que justement, aussi qu'estant père, il ne tendoit qu'à nostre bien : et qu'il n'estoit pas semblable aux tyrans, qui se plaisoient à tourmenter et travailler leurs subjects sans raison, ains qu'il faisoit servir le tout pour l'édification de ses esleus.

A quoy elle respondit qu'elle prenoit toutes choses comme de la main de Dieu, lequel elle recognoissoit pour père : déclarant au reste qu'elle n'avoit jamais eu crainte de mourir durant sa maladie : et beaucoup moins vouloit murmurer contre luy nonobstant le mal qu'elle enduroit, sachant qu'il ne faisoit rien qui ne fût bon et droit, voire que le tout lui tourneroit à salut.

Le ministre continuant son propos adjousta qu'il falloit chercher ailleurs la cause des maladies, que n'avoient accoutusmé de faire les médecins, qui regardoient toujours les humeurs corrompuz, ou les parties nobles offensées. Car encor que ce fût là le fondement des maladies ordinaires, et comme les secondes causes, néanmoins qu'il falloit venir iusques á la première, assavoir á Dieu, lequel disposoit de ses créatures selon son bon plaisir, en faisant la plaie, et y appliquant aussi l'emplastre. Et par ainsi que c'estoit à lui surtout à qui elle se devoit addresser par prières, pour avoir alegement en son mal, voire délivrance entière. Comme il ne lui estoit point mal aisé de lui renvoyer sa santé, si tel estoit son bon plaisir.

A cela, elle feit response qu'elle ne vouloit despendre fors de sa seule providence, et qu'elle scavoit bien que c'estoit à luy seul de disposer de toutes choses, et partant qu'elle le supplioit qu'il luy donnast ce qu'il cognoistroit luy estre nécessaire, tant pour sa santé corporelle que pour son salut : Et néanmoins, disoit-elle, cette vie ici m'est desjà à bon droit fort ennuieuse pour les miseres que j'y ai senties dez ma jeunesse et pour ce que ie ne vy sans offenser mon Dieu, avec lequel je souhaite d'estre de tout mon cœur.

Le ministre répliqua que les païens avoient bien prins cette con-

solation en la mort, assavoir que c'estoit le moien pour estre mis hors des afflictions de ce monde. Mais que les chrestiens devoient passer plus outre, c'est en considérant que par la mort non seulement nous étions exempts de ces misères, ains aussi que nous commencions d'entrer en possession d'une meilleure vie, qui est l'éternelle, où Dieu nous avoit préparé une félicité inénarrable par Jésus-Christ, ainsi que luy mesme l'avoit enseigné disant : « Que c'est la volonté du Père, que quiconque croira en son fils ait la vie éternelle. Et néanmoins que la vie longue, quelque misérable qu'elle fût, ne laissoit d'estre une bénédiction de Dieu, puisqu'il l'avoit promise, comme un tesmoignage de sa faveur aux observiteurs de sa loy (Exode 10. 11). Joinct que puis que nous y servions à sa gloire, c'estoit un autre honneur singulier et une marque de sa bienveillance, comme en celuy que le prince emploiroit de longue main à son service, l'aiant expérimenté fidelle, non pour un jour ou deux, ains par plusieurs années. A ceste cause qu'elle le debuoit prier instamment que si c'estoit sa volonté de l'emploier encore ici-bas pour l'accroissement de sa vérité, qu'il lui pleust l'accompagner de santé et bonne disposition, à fin que reprenant nouvelles forces, elle s'encourageast à parachever sa course beaucoup plus vertueusement que jamais.

Sur quoi elle protesta que la vie lui estoit peu de chose pour son regard particulier, veu qu'elle ne cessoit continuellement d'offenser son Dieu en ceste chair : mais qu'elle regardoit aulcunement à la ieunesse des enfants qu'il luy avoit donnez pour les veoir privez de sa présence en ce bas aage. Et toutefois, dit-elle, je m'assure que Dieu leur sera pour père et protecteur comme il m'a esté en mes plus grandes afflictions : de sorte que ie les remets du tout à sa providence à fin d'y pourveoir. Voilà ses propres parolles.

Le ministre lui dit qu'il louoit Dieu de la veoir ainsi asseurée, et résolue en sa Providence : et la prioit d'y continuer, comme estant une bonne et asseurée marque de sa foy : et qu'ainsi en avoient faict ces bons patriarches du passé, aians laissé le soing special de leur posterité entre les mains de Dieu, ainsi qu'on le voyoit en Abraham, Isaac, et Jacob et en la bénédiction qui luy avoit souhaitée. Et toutefois qu'il estoit bien requis en cela qu'elle choisit touiours quelques personnages de bonne vie, et doctrine, qui peussent continuer en ces ieunes princes la semence de pieté qui y avoit esté jettée par elle, avec un si grand travail, et sollicitude : espérant que

sa foy et constance au service de Dieu leur seroit en perpétuelle recommandation pour l'en suivre et imiter toute leur vie. Comme aussi, il estoit malaisé, voire quasi incroyable qu'ilz ne se ressentissent à touiours des bonnes et sainctes instructions qu'ils avoient si souvent ouyes, tant de sa bouche que de ceux qu'elle y emploioit pour les façonner, et accoutusmer à suivre l'honnesteté et la vertu.

Et parce que de rechef elle déclara n'avoir point crainte de la mort, sachant que c'estoit un passage à quoy tout le monde se debvoit résouldre, le ministre luy proposa, que tant s'en falloit que les chrestiens la deussent craindre, que mesmes ilz ne mouroient iamais, suivant ce que disoit Jésus-Christ : « Quiconque croid en moi il vivra éternellement. (Jean VI. 47. 1 Thess. 4. 13. 1 Cor. 15. 51). Et ce d'autant que la mort n'estoit point proprement mort, ains un dormir, selon qu'elle est souvent appelée de ce nom, voire un changement de vie : principalement aux fidelles, pour lesquels JÉSUS-CHRIST l'a vaincue et menée en triomphe. De façon que nous pouvons nous escrier, avec Saint-Paul : ô mort, où est ta victoire! ô sépulchre où est ton aguillon! (1 Cor. XV. 57).

Elle fut aussi souvent admmonestée par luy de recoignoistre et confesser ses faultes devant Dieu : luy disant que les maladies estoient le chemin de la mort et que la mort estoit le salaire du péché. (Rom. VI. 23.) Et partant, que ce chastiment luy debvoit servir à sentir à bon escient combien elle estoit redevable à sa iustice, non seulement par la cheute du premier homme, dans laquelle elle estoit enveloppée, comme les autres, mais aussi par la sienne propre, veu que le plus homme de bien du monde estoit encore un pauvre et misérable pecheur : et que si Dieu nous vouloit chastier selon nos faultes, nous ne pourrions attendre que mort et condamnation éternelle.

A ce propos, elle commença de ioindre les mains, et élever les yeux au ciel disant, qu'elle confessoit voirement avoir commis des aultes sans nombre, et plus encore qu'on ne sauroit dire : Mais qu'elle espéroit que Dieu lui feroit miséricorde, par Nostre-Seigneur Jésus-Christ auquel elle avoit mis toute sa fiance.

Ce dernier propos touchant la miséricorde de Dieu, donna au ministre l'occasion de discourir plus au long sur l'assurance qu'elle debvoit avoir d'obtenir l'effet de ceste miséricorde, veu que Jésus-

Christ estant venu pour sauver ceux qui se recognoissoient pecheurs, comme luy mesme l'avoit assez protesté, disoit, qu'il falloit ainsi que le médecin qui n'alloit pas visiter les sains, comme n'aiant pas besoing de son secours, ains les malades (Marc II, 17. Luc V. 31). Et qu'au semblable, il estoit présenté avec tous ses biens, à ceux qui s'en recognoissoient vuides. Desquelles choses elle se debvoit d'autant plus asseurer qu'elle en avoit un tesmoignage en sa conscience qui luy faisoit crier Abba, Père (Rom. VIII. 15). Comme aussi la foy n'estoit autre chose qu'une asseurance certaine de la bonne volonté de Dieu, manifestée en son filz.

Or, d'autant que sur cela le ministre se teust, craignant de l'ennuier par un trop long discours, mesmes à cause que les medecins trouvoient mauvais qu'elle parlast beaucoup, elle, au contraire, le pria instamment qu'il continuast à luy parler de son salut et de la vie éternelle : adjoutant que depuis qu'elle estoit à Paris, elle avoit assez mal fait son debvoir d'ouïr quelque chose de la parolle de Dieu : mais qu'à présent elle estoit bien fort aise d'estre consolée par icelle en si grande extrémité.

Surquoy il lui proposa la felicité des bienheureux, qui iouissoient au ciel de la présence de leur Dieu, et de tous les autres biens éternels, lesquels estoient si grands, et excellens que l'escripture les nous voulant despaindre, disoit seulement que l'œil ne les avoit point veuz, ne l'oreille ouys, voire ne pouvoient monter au cœur de l'homme. (Ésaie 64. 4. 1 Cor. 2. 9). Et adiouta cette similitude, que tout ainsi qu'un Roy voulant grandement honorer quelqu'un, lui monstroit sa cour, ses princes, ses estaz, ses maisons, et ses ioiaux plus precieux : ainsi que Dieu un jour desploiroit sa gloire, et sa Maiesté voire tous ses trésors à ses fidelles et esleuz, lors qu'il les auroit attirez à soy, et qu'il les embelliroit et enrichiroit de lumière, incorruption et immortalité. (1. Cor. 15. 53 2. Cor. 5. 5). Au moien de quoy, puis que telle estoit la felicité des bienheureux, qu'elle ne se debvoit beaucoup soucier de quitter ce monde, veu que pour un roiaume terrien qu'elle délaissoit, elle heriteroit le royaume des cieux, et pour les biens qui ne faisoient que passer, et s'escouler, elle jouiroit à touiours de ceux qui estoient éternelz. Et ce d'autant qu'elle avoit ferme fiance en Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'elle s'asseuroit de son salut par luy. Et sur ce mot, il s'addressa plus particulièrement à elle, lui demandant si elle ne croioit pas que Jésus-

Christ fût son Sauveur, et que par son sang, il eust fait la purgation de tous noz pechez.

A quoy elle respondit fort promptement qu'ouy, et qu'elle croioit que c'estoit son Sauveur unique, et médiateur, et qu'elle ne vouloit point esperer aucun salut d'ailleurs, sachant qu'il avoit satisfait pour nous abondamment, voire s'asseuroit que Dieu lui feroit miséricorde par iceluy suivant ses promesses.

Voilà une partie des bons et saincts propos dont elle usa les trois et quatre iours de sa maladie. Combien qu'auparavant, et despuis elle ne cessa de continuer à declarer le mesme, iettant parfois, avec une façon bien affectionnée, de grands soupirs envers Dieu, pour tesmoigner l'espérance et le désir qu'elle avoit d'aller à luy : disant souvent ces motz : O mon Dieu, mon père, delivre moy de ce corps de mort, et des misères de cette vie à fin que je ne t'offense plus, et que ie iouisse de la felicité que tu m'as promise!

Or, non-seulement elle a touiours faict paroistre ceste sienne pieté par ses propos, ains aussi en ce qu'elle monstroit une face résolue et asseurée, selon que la rigueur de la maladie le pouvoit porter qui tesmoignoit assez que la crainte de la mort n'avoit point esbranlé la fermeté de sa foy.

A la fin de toutes ces particulières consolations, on avoit accoustumé de faire touiours quelque prière à Dieu, à ce qu'il luy pleust l'accompagner d'une vraie patience, et luy faire misericorde, de laquelle prière j'ay pensé n'estre hors de propos d'en insérer un sommaire tel que s'ensuit :

PRIÈRE.

Seigneur Nostre Dieu, nous recoignoissons devant ta face que nous sommes indignes de tes grandes misericordes, à cause de nos iniquitez, et que nous méritons non pas d'être exaulcez, ains reiectez de devant toy : mais puis qu'il t'a pleu nous promettre de nous exaulcer en noz requestes, nous te supplions nous pardonner gratuitement toutes noz faultes, et les couvrir de l'obéissance et iustice de ton Filz à ce que nous te puissions estre rendus agréables.

Car, Seigneur, nous recognoissons que toutes noz afflictions viennent de ta main, qui es iuste iuge, parce que nous t'avons instamment provoqué à courroux, par une infinité de vices, voire rebel-

lions qui sont en nous : Veu que notre vie ne respond aulcunement à l'obéissance parfaicte que tu demandes de nous à bon droict par ta loy laquelle nous ne cessons de transgresser : de sorte que c'est ce qui nous faict prosterner à présent, et humilier devant ta maiesté, pour recognoistre à bon escient et non point par faintise, ains du profond de nos cœurs, nostre misère et perversité : Et que tous les maux que nous endurons ici-bas proviennent de ceste source, c'est que nous ne t'avons pas rendu une vraye, et droicte obéissance, et que nous nous sommes fourvoyez de tes sentiers.

Si est-ce, Seigneur, qu'il y a miséricorde vers toy, puisque tu es nostre Père et que tu ne veux la mort du pecheur, et infidelle, ains qu'il se convertisse et qu'il vive. (Ezèch. 33. II). C'est pourquoy nous nous présentons devant le trosne de ta grâce avec confiance d'obtenir ceste grande miséricorde, dont tu as de tout temps faict promesse à noz pères, à ce qu'il te plaise accepter le mérite de JÉSUS-CHRIST ton Filz notre Seigneur pour entière satisfaction de nos iniquitez et qu'estant appaisés nous sentions quelque allegement en nos maux.

Laquelle requeste, selon que tu es le Dieu de compassion, nous te faisons notamment pour ceux qui sont battus de tes verges et assaillis de diverses calamités, mesmes et en spécial pour la Roine ici présente, abattue d'une maladie fort grande, à ce que comme il t'a pleu l'affiger à bon droict pour ses faultes, comme elle le recognoit avec nous, aussi il te plaise en les luy pardonnant pour l'amour de ton Filz bien aimé, lui faire à l'advenir profiter ce chastiment à sa correction :

Sur tout lui donner un goust, voire une asseurance certeine des biens éternels, à fin que plus aisément elle supporte et endure l'amertume du bruvage que tu luy a versé, et que le seul désir de jouir de ta présence luy face oublier toutes les grandeurs, et magnificence du monde, sachant qu'elles ne sont rien au pris de celles que tu luy as préparées.

Ce pendant donne luy aussi patience en son mal, puis que tu scais que quoy que l'esprit soit prompt, si est-ce que la chair est fragile (Math. 26, 41) voire plaine de defiance, à ce que recepvant le tout, comme de la main de son pere, elle se puisse plus alegrement conformer à ton sainct vouloir.

Et d'autant, ô Dieu, que tu t'as servi d'elle jusques ici pour l'advan-

cement de ta gloire, et pour la aeffence de ton povre peuple, nous te supplions luy rendre, et restituer sa première convalescence, à ce que par ce deffault l'œuvre que tu avois si excellement commencée par elle ne demeure imparfait, ainsi que cette délivrance luy face prendre cy après nouveau courage pour s'y emploier encor mieux mesmes sur tout à l'éducation et instruction des enfans que tu luy as donnez.

Mais, Seigneur, s'il te plaist l'appeler, nous ne voulons contredire à ton sainct pouvoir. Mais nous te prions aussi la vouloir confermer de plus en plus en la cognoissance de ton Sainct Évangile, et en la certitude de son salut que tu luy as donnée par la foy en Jésus Christ, à ce qu'elle puisse invoquer et sanctifier ton nom jusques au dernier soupir.

Et quant à nous, qui sommes ici alentour d'elle en santé fay nous connoistre la briefveté et incertitude de ceste vie, à ce que nous nous regardions, comme il fault, en ce miroir, et que nous scachions que les plus grands du monde sont subiects aux mesmes calamitez que les plus petits (Ps. 90. 12) : pour n'avoir cy après autre ennui d'emploier le reste de noz iours sinon à ton honneur, et service : et ce au nom de Jésus-Christ ton Filz nostre advocat, et médiateur envers toy. Amen.

Voilà à peu près le sommaire de la prière, pendant laquelle elle ne cessoit d'eslever fermement sa veüe au ciel, ioignant quelques fois les mains, et iettant souvent des souspirs, mesmes lors qu'on faisoit mention de la miséricorde de Dieu par Jésus-Christ exercée sur les pécheurs : de façon qu'il n'y avoit celluy qui n'apperceut clerement qu'elle suivoit de son cœur les parolles qui estoient prononcées en sa présence.

Tant y à qu'elle continua touiours en ceste resolution d'aller à Dieu, tout le temps qu'elle fut attachée au lict, prenant grand plaisir aux sainctes et chretiennes remonstrances, qui luy etoient ordinairement faictes par plusieurs hommes doctes qui la venoient visiter, rendant un manifeste et solennel tesmoignage de l'esperance qu'elle avoit d'estre sauvée par les bons et saincts propos qu'elle tenoit souvent, que j'obmetz pour cause de briefveté.

Et combien que les douleurs qu'elle sentoit fussent vehementes, si est-ce qu'on ne luy veid iamais sortir de la bouche une parolle

d'impatience, non pas même à peine de plainte, ainsi que outre les domestiques, plusieurs autres en pourroient rendre tesmoignage, mesmes la Royne, mère du Roy, monsieur et madame frère et seur du Roy, qui la vindrent quelquefois visiter.

Que si Dieu parmi ses plus grands travanx lui faisoit sentir quelque allegement (comme il n'y a maladie si cruelle qui n'ait quelque intermission et relasche) elle donnoit bien à connoistre qu'elle desiroit recouvrer sa première santé, ne refusant rien de tout ce que les medecins ordonnoient pour cest effect. Mais aussi quand elle apercevoit le mal s'accroistre et augmenter, elle ne perdoit point ceurage, ains se monstroit estre armée d'une constance admirable, pour soustenir l'effort du dernier combat, en se preparant allégrement à la mort.

Et lors qu'elle se donnoit garde qne ses femmes pleuroient auprès de son lict, elle les reprenoit incontinent, leur remonstrant qu'elles ne debvoient point pleurer, puisque Dieu l'appeloit en une meilleure vie et au port désiré de son salut, où elle avoit touiours tendu et visé. Seulement elle regrettoit de n'avoir pas eu le temps pour user de recompense envers elles, et plusieurs autres de ses domestiques, qui l'avoient bien servie et suivie, s'excusant envers eux de cela, et disant que ce n'avoit esté faulte de bonne volonté, ains pour se veoir estre comme surprise par ceste maladie. Et touteffois qu'elle s'efforceroit à y donner le meilleur ordre qu'il luy seroit possible.

Au reste ce seroit chose longue de reciter tous les bons et saincts avertissemens qu'elle fit à sa dame d'honneur, gouvernante de madame la princesse, pour luy en faire le récit, l'exhortant par elle de se montrer ferme, et constante en ce bas aage, au service de Dieu et l'en prier bien instamment à ceste fin ; croiant le bon conseil de monsieur le Prince de Navarre son frere, comme aussi des femmes qu'elle luy bailloit pour sa conduite, et suivre les bons exemples et enseignements qui luy avoient esté faicts par le passé : la remettant et resignant en la garde, et protection de Dieu : et choses semblables que ce petit discours ne me permet d'estendre plus au long.

En fin se sentant affaiblie plus que de coutume, elle feit dresser son testament et dernière volonté, auquel elle recommandoit sur tout à messieurs ses enfants, l'honneur de Dieu, et sa crainte et les exhortoit à perseverer constamment en la cognoissance de l'Évangile, en laquelle ils avoient esté enseigné dès leur jeunesse, ordon-

nant spécialement que madame la princesse, sa fille, fut touiours nourrie, et instruicte en icelle, par les quatre dames qu'elle lui baille, et menée pour cest effect en son pays de Bearn, iusques à ce qu'estant en aage, Dieu lui eut suscité quelque Prince de mesme RELIGION pour l'avoir en mariage : Et ce par la conduite et le conseil de monsieur le cardinal de Bourbon, et de messire Gaspard, comte de Collygny, admiral de France, qu'elle establit executeurs de son dict Testament.

Ce Testament reçu par les notaires, et leu pour la seconde fois devant elle, le dimanche huictième jour de juin, qui fut le iour precedent sa mort, elle feit peu après appeler un ministre de l'Évangile et aiant plus vivement appréhendé la mort qu'auparavant, luy commanda de luy parler au long des tentations par lesquelles Sathan a accoustumé d'assaillir la Foy des esleus de Dieu en l'extremité de leur vie : A quoy le ministre feit response, que c'est l'heure de vray en laquelle Sathan, adversaire de nostre salut, livre aux fidelles de plus rudes et violens assautz, mais que là aussi le Seigneur accroist et redouble la vertu et force de son esprit en eux, pour les rendre victorieux en ce combat, que ce que Satan s'efforce de faire pour les reduire à désespoir est, qu'il leur met devant les yeux la multitude innumérable des faultes qu'ils ont commises, et leur représente comme au découvert la turpitude salleté et pollution qu'il esté en leur vie : Leur proposant d'aultre costé la justice de Dieu, devant laquelle aucune chose ne peut subsister, qui ne soit exempte de soüilleure et de tasche, dont il infere qu'il n'y a attente pour les pecheurs, que d'un horrible jugement et condamnation. Qu'à ces choses il fault opposer en premier lieu (ainsi que David faict au psaume 51) la multitude infinie des compassions de Dieu qui surpassent en nombre infiniment la multitude de nos pechez, et pour le regard de la justice de Dieu, que nous confessons qu'aucune creature souillée de peché ne peult porter le regard et examen d'icelle, si elle est là appelée à conte, mais aussi que nous scavons que Dieu n'entre point en jugement avec ceux qui croient en son filz, ains leur aloüe la justice et obeissance accomplie d'ycelui, laquelle seule peut respondre à son jugement : et pourtant aussi en icelle seule ils esperent consister devant sa face, et non en leur propre dignité ou mérite. Que s'ils avoient à comparoistre devant le trosne de Dieu, pour là recevoir le jugement qu'ils ont mérité, ilz auroient de vray occasion

d'estre engloutiz d'un total desespoir, autant de fois qu'ils regardent à la justice de Dieu, mais quand ilz iettent leur veue sur celuy, lequel estant filz éternel de Dieu à vestu ceste povre nature hnmaine pour en icelle porter la peine qui nous estoit deüe et nous en acquiter : lors la iustice de Dieu non seulement ne les effraye point, mais plus tost les console et asseure, pource qu'ilz font ceste resolution, que puisque Dieu est iuste, il ne peut requerir payement d'une mmese debte deux fois, pourtant ayant reçu une satisffaction accomplie et parfaite de celuy qui s'est constitué nostre pleige, et à faict le payement de nos dettes pour nous; en cela nous avons asseurance qu'il ne la peut plus requérir de nous : à quoy il faut rapporter ces sentences, que CHRIST a porté nos langueurs et douleurs : que la correction de nostre péché a esté mise sur luy : que par sa playe nous avons garison (Esay. 53) : que nous avons tous erré et failly, mais le Seigneur a mis sur luy l'iniquité de nous tous : qu'il a payé ce qu'il n'avoit pas ravy ; qu'il est nostre paix et appointement envers Dieu. (Eph. 2.) que c'est l'Agneau de Dieu qui oste les pechez du monde. (Tim. 2.) Et plusieurs autres sentences que le ministre adiousta continuant ce propos assez longtemps, pour ceste mesme consideration qui meut ceste vertueuse princesse à demander d'estre fortifiée contre les tentations, par lesquelles Sathan s'efforce en l'extremité de la vie, d'esbranler et renverser du tout la foy des fidèles. Et en fin de ce propos conclud que la justice de Dieu ne doibt plus estre effrayable à ceux auxquels Christ est faict de par luy justice et rédemption (Cor. 1.), et qui recognoissent, que iceluy JÈSUS-CHRIST qui n'a point cognu péché, a esté faict péché, c'est-à-dire oblation pour le péché pour nous, affin que nous fussions justice de Dieu en luy. (2 Cor. 5.) Et aioutant à cela que ces choses estoient dictes, non de tous hommes indifferemment, mais de ceux seulement qui croyent au fils de Dieu, qui se reposent du tout sur le mérite de sa mort, auxquels ce mérite suffit pour tout moyen de salut, selon la doctrine de saint Pierre, et qui se contentent d'iceluy seul. Il lui demanda sur ce propos si elle avoit pas sa confiance du tout arrestée sur JÉSUS-CHRIST crucifié pour ses pechez et ressuscité pour sa justification, à quoi ceste princesse ayant respondu qu'elle n'atendoit salut, justice ny vie d'ailleurs, que son seul sauveur JÉSUS-CHRIST, et estoit asseurée que le mérite d'iceluy suffisoit abondamment pour payement et satisfaction de ses faultes, encores qu'elles

fussent innumerables.. Le ministre lui dict, qu'elle estoit par ce moyen asseurée qu'elle ne pouvoit entrer en condamnation, mais estoit ia passée de la mort à la vie : et print de là argument de rechef de r'entrer sur ce propos, que n'ayant aucune occasion de plus redoubter le trosne de Dieu, qui luy estoit trosne de grace et misericorde, l'heure de la mort lui devoit estre grandement souhaitable; veu qu'elle ne luy pouvoit estre qu'une introduction en une vie meilleure et l'heure en laquelle le Seigneur essuyant ses larmes la recueilleroit avec soy. (Apoc. 21.) Qu'elle devoit continuellement mediter ceste belle sentence, que bien heureux sont ceux qui meurent au Seigneur, que dès lors ils se reposent de leurs travaux : que c'est l'heure en laquelle elle iouiroit de la compagnie et présence visible de Christ son espoux, et seroit associée avec les anges et espritz célestes, avec les saincts patriarches, prophetes, apostres et martyrs du filz de *Dieu* pour ioüir avec eux de mesme félicité et gloire. Sur quoy le ministre voulant encores sonder de plus pres si elle laissoit ceste vie à regret, lui usa de ces mots : Eh bien madame, s'il plaist donc à Dieu mettre fin par ceste maladie à ce povre pelerinage terrien où vous estes encores avec nous, et vous appeler à soy, comme il y en à de grandes apparences, voulez vous pas alegrement aller à luy? A cela, ceste excellente princesse d'un courage et magnanimité grande, et sans aucun estonnement respond : ouy, ie vous asseure ; le ministre redouble : regardez donc, madame, des yeux de la foy JÉSUS-CHRIST ce grand sauveur, assis à la dextre de son père, qui nous tend les bras pour vous y recueillir voulez-vous pas aller à Luy? oui, je vous asseure, dit-elle; bien volontiers, et plus volontiers beaucoup que je ne demeurerois au monde, où je n'apercoy rien que vanité. Le ministre ne continua pas d'avantage ce propos, mais luy aiant demandé sur cela s'il lui plaisoit que la prière se fist, et que beaucoup de gens qui estoient là, conjoignissent à ses prières les leurs, le dit ministre continua la prière assez longuement, pendant lequel temps, ceste princesse monstra tousjours une ardeur et une affection vehemente à invoquer Dieu.

Pourtant le ministre après la priere luy dit, que voyant en elle tant de bons et certains tesmoignages de sa repentance, et du déplaisir qu'elle avoit des offences par elle commises contre Dieu, ensemble l'asseurance qu'elle avoit en sa misericorde, luy comme ministre de l'Évangile, et ambassadeur du filz de Dieu, au nom et en l'authorité

de celuy qui lui avait mis en la bouche la parolle de reconciliation, l'asseuroit que ses pechez luy estoient remis de Dieu, qui luy en avoit fait pardon, et que iamais ilz ne viendroient en compte devant son iugement, et qu'elle n'en devoit non plus doubter, que si le filz de Dieu en personne luy disoit, tes pechez te sont pardonnez; et que pour rendre en cest endroit les povres consciences craintives plus asseurées, Christ avoit usé de ces mots parlant des ministres de sa parolle, qu'à tous ceux auxquelz ils remettroient les pechez ils leur seroient remis, et que ce qu'ilz deslieroient ici-bas, seroit deslié es cieux. Voire d'autant que la parolle qu'ilz annonçent n'est point parolle humaine, mais parolle de Dieu, ayant mesmes poids que s'il la prononcoit luy mesme. Et sur cela demanda à ceste princesse, si elle recevoit pas ce message tant gracieux, qu'il luy annonçoit de la remission de toutes ses faultes. Ce qu'elle asseura faire, adioustant qu'elle n'en faisoit aucun doubte.

Peu de temps apres, mon seigneur l'admiral estant survenu, et avec luy un aultre ministre [1], elle ouyt aussi cest autre ministre assez longt temps, l'exhortation du quel tendoit à mesme fin que la precedente, et qui à la fin de son propos adiousta aussi une priere qu'elle ouyt encores de grande affection. Au reste elle requist que ces deux ministres demeurassent toute cette nuict là en sa chambre, et ne s'esloignassent d'elle. La plus part de cette nuict se passa en admonitions qui furent faictes à ceste princesse par ces deux pasteurs l'un après l'autre : et oultre lesdites admonitions, ayant commandé qu'on lui feist lecture de quelques beaux passages de l'escripture, l'un des deux ministres leut devant elle depuis le 14. Chap. S. Jean, jusques au 17. Cela faict, ayant faict cesser la lecture, la priere fut faite, après laquelle la Roine voulut un peu reposer, mais bien tost après elle commanda qu'on leust encores : sur quoy l'autre ministre ayant choisi quelques Pseaumes de David pleins d'ardentes et affectionnées prieres, convenables à l'affliction où lors estoit ceste princesse, en feit lecture devant elle, et ayant pour le dernier leu le 31me pseaume, ou David, entre autres propos, recommande son esprit en la main de Dieu, protestant de l'asseurance qu'il avoit d'estre rachepté de luy, son Dieu veritable. La royne commanda sur cela derechef que la priere fust faite, et ains, se passa comme j'ay dict, la plus part de cest nuict, en admonitions, lectures et prieres : sans

1. Pierre Merlin, qui survécut miraculeusement à la Saint-Barthélemy.

qu'en aucun des propos de ceste princesse, les ministres peussent appercevoir qu'elle eust regret à ceste vie. Qui plus est encores que quelques iours devant qu'elle tombast mallade, elle se fust monstrée fort affectionnée à preparer quelques pompes et magnificences pour le jour des nopces du roy de Navarre, son fils, telles qu'elle estimoit convenables à la grandeur de l'alliance qu'elle prenoit, c'est chose admirable que depuis qu'elle fust saisie de la maladie dont elle est morte, Dieu luy feit tellement oublier toutes telle choses, qu'elle ne monstra iamais s'en soucier en façon que ce soit.

Ceste nuict ainsi bien employée par ceste vertueuse princesse, le lendemain ayant tousiours perseveré à monstrer en toutes ses actions signe de pieté et foy ardente, passa de ceste vie en l'autre, rendant doulcement son esprit à Dieu entre les huict et neuf heures du matin, le 9 iour de juin 1572, en l'an 44 de son aage, qui estoit le sixiesme iour de sa maladie. Elle parla tousiours fort intelligiblement iusques à l'heure de sa mort, et se monstra, non seulement en ce qui concerne le salut de l'âme, mais aussi en ses autres affaires, d'un esprit aussi sain qu'elle avoit iamais eu.

Et parce qu'aucuns du vulgaire estimoient qu'on luy eust faict quelque tort, et que mesmes on s'estoit efforcé d'attenter à sa vie, par poison, elle fut ouverte avec toute diligence et curiosité par plusieurs doctes et expertz medecins et chirurgiens, qui luy trouverent les parties nobles fort belles et entieres, hors mis les polmons, qui estoient de longue main interressez du costé droit où il s'estoit forgé une dureté extra-ordinaire, et un gros apostume. Chose qu'ils ingèrent tous avoir esté (quant aux hommes) la seulle cause de sa mort.

Voilà en brief ce que iay pensé meriter d'estre couché par escript sur ce fait. Priant ceux qui ont eu plus de cognoissance que moy de tant de bonnes parties dont Dieu l'avoit ornée, ne les vouloir ensepvelir par leur silence : ains les mettre en lumiere et evidence, à ce que d'un costé cela serve d'exemple à la posterité : Et d'ailleurs nous apprenions à louer Dieu de sa fermeté et constance.

FIN

(Rom. V. 17, Si par le forfaict d'un, la mort a régné par un, beaucoup plustost ceux qui reçoivent l'abondance de grace, et du don de iustice, regneront en vie par un, assavoir JÉSUS-CHRIST.

MÉLANGES

LA PRÉMÉDITATION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A ORLÉANS

La Saint-Barthélemy a-t-elle été préméditée? Ce crime d'état monstrueux et inouï dans les fastes de l'Histoire moderne et qui laisse bien loin derrière lui les massacres de septembre 1792, au point de vue de l'horreur, de la scélératesse et de l'ignominie, est-il simplement le résultat d'une décision brusque et précipitée?

Telle est la question qu'historiens et érudits agitent ardemment aujourd'hui.

Depuis quelque temps des documents inédits sont venus jeter un peu de jour sur ce sinistre forfait. De savantes dissertations se sont produites. L'éminent M. A. Maury, dans le *Journal des Savants de mars* 1880; le savant et sincère M. H. Bordier, dans son ouvrage intitulé : *La Saint-Barthélemy et la Critique moderne;* M. Jules Loiseleur, le patient et élégant investigateur des problèmes historiques, dans la *Revue historique de janvier-février* 1881 et dans le *Temps, du 14 au 24 août* 1873; M. Gustave Baguenault, enfin, le jeune érudit orléanais, dans la *Revue des Questions historiques de juillet* 1880, sont venus les uns après les autres, apporter leurs conclusions divergentes sur ce point redoutable et encore obscur [1]. M. Bordier semble devoir entraîner la conviction. Il affirme la préméditation. Je suis de son avis, depuis que certains papiers d'archives me sont tombés sous la main.

Je les présente aux lecteurs du *Bulletin*.

Incertain de la vérité jusqu'à leur découverte, j'avoue qu'ils m'ont convaincu de la réalité d'une active préméditation, du moins en ce qui concerne le massacre d'Orléans.

1. Il faut joindre à ces savants MM. Wuttke, Wijnne et lord Acton. Voir l'article de M. Paul de Félice (*Bull.*, t. XXX, p. 420).

Et qui ne voit que la préméditation démontrée pour Orléans, il suit qu'elle est démontrée pour Paris, pour toute la France.

Grave assertion que j'ose émettre en m'appuyant sur les documents que vient de me fournir une heureuse rencontre.

Le sobre et tranchant article que mon savant ami, M. Paul de Félice, a publié dans le *Bulletin* de septembre dernier, a dû incliner fortement déjà les esprits vers une préméditation du massacre orléanais. Cependant il laisse quelques doutes. Mes documents venant corroborer les siens ne me paraissent pas devoir permettre désormais la plus légère hésitation sur ce problème ardu, enfin résolu, pour la cité des ducs d'Orléans.

J'apporte cinq textes tous extraits des liasses non encore classées des Archives municipales d'Orléans, série CC. C'est en dépouillant ce fonds pour en dresser l'Inventaire-sommaire que je les ai trouvés.

Le premier en date du 2 mai 1572 est relatif à M. de Sainte-Foi, Arnaud Sorbin. Le voici :

2 mai 1572.

Monsieur le recepveur, paiez et baillez des deniers de votre recepte à Pierre Charpentier, demourant en ceste ville d'Orléans, la somme de six livres tournois, pour ung voyage par luy faict en court, porter lettres missives de la part de messieurs les maire et eschevins de ceste dicte ville, à Monseigneur, frère du roy, monseigneur de Morvillier, monsieur Pinard et à plusieurs aultres grands seigneurs estans en ladicte court, pour supplier leurs Magestez et commander à monsieur de Sainte-Foy de demeurer à Orléans pour deux ou trois moys seullement, pour faire prédications aux habitans d'icelle ville. Et rapportant, etc. Faict le second jour de may ensuivant Mil V^c soixante douze.

Breton. HORQUIN.

Ce texte curieux démontre que le prédicateur de Sainte-Foi était déjà à Orléans, qu'il allait quitter cette ville et que pour le retenir les échevins eurent recours à un exprès commandement du Roi. L'action que ce prédicateur exerçait sur les masses n'était certes pas une simple action pieuse et de conversion. L'échevinage orléanais au fait des intentions de la Cour, ne veut pas laisser échapper le boute-feu qui anime les esprits du populaire. Son carême prêché,

il veut partir ou feint de vouloir partir, parce qu'il n'a plus de prétexte plausible pour demeurer. C'est alors que les échevins interviennent, le couvrent et font agir auprès du Roi pour qu'on lui intime l'ordre de rester. Pour qui sait lire entre les lignes il est évident que Sainte-Foy est d'accord avec les magistrats. Si l'on veut bien remarquer qu'on demande une prolongation de séjour de *deux ou trois mois,* on concluera que le temps de l'entreprise pour laquelle on juge sa présence nécessaire est *déjà à peu près fixé.*

Le second texte va nous édifier encore mieux sur les intentions de nos échevins.

16 juillet 1572.

Monsieur le recepveur des deniers communs de ceste ville d'Orléans, payez et baillez des deniers de votre recepte à Noël Thibault, mareschal, demourant à Orléans, la somme de quatre livres dix solz tournois, pour avoir par ledict Thibault, fourny d'un cheval, Marc Le Sage, l'un des cinquanteniers de la ville d'Orléans, pour aller conduire monsieur de Sainte-Foy, de ceste dicte ville jusques en la ville de Paris; à quoy faire edict Le Sage a vacqué par six journées entières, partant de ceste dicte ville le mercredy second jour de ce présent moys de juillet, et retourné en icelle le lundy septiesme jour dudict moys, ledict jour compris, à la raison de quinze solz tournois par jour. Et en rapportant, etc. Faict ce XVIe du moys de juillet, l'an mil cinq cens soixante douze.

Gohier. BRETON.

Ainsi, à la date du 16 juillet 1572, c'est-à-dire près *de trois mois* après la requête des échevins pour conserver Sainte-Foy parmi eux, ces magistrats font reconduire le même Sainte-Foy à Paris par un homme de confiance, un cinquantenier, Marc Le Sage. M. Lottin affirme à tort et sans preuve, dans le second volume de *Ses recherches historiques sur la ville d'Orléans,* page 2, que Sorbin arrivé à Orléans le lundi 25 août, donna l'ordre de par le Roi de massacrer les protestants. L'homme était bien trop habile pour cela. Tout au contraire, il quitte la ville le 18 juillet, plus d'un mois avant la tuerie, pour qu'on ne puisse pas rapprocher de ce fait exécrable, ses prédications incendiaires et son séjour. Mais nos deux textes, qui se font si bien suite l'un à l'autre, jettent sur ses

agissements une lumière incontestable. Le fanatique qui vient prêcher le carême, qui feint de vouloir repartir le carême achevé, qui provoque un ordre du Roi qui lui enjoigne de rester encore trois mois pour prêcher, et qui repart juste au bout de ce laps de temps, se dénonce lui-même malgré toute sa diplomatie et par sa diplomatie elle-même. Que pouvait-il bien avoir à prêcher, en effet, après sa station quadragésimale finie, sinon la croisade contre les Huguenots?

Le personnage est bien connu. Et pour le connaître d'ailleurs, il n'est besoin que de savoir qu'il est l'auteur du « vrai réveil-matin pour la défense de la Majesté de Charles-Neuf. »

Comme le dit excellemment M. de Félice : « c'est un homme qui appela de ses vœux, contribua à organiser et défendit de sa plume la Saint-Barthélemy. » Je suis comme mon savant ami, je vois là plus qu'une coïncidence, je vois une évidence.

Je poursuis en donnant mon troisième texte.

25 août 1572.

Il m'est deu par messieurs les maire et eschevyns, du IIIIe aoust mil v^c soixante douze, pour avoir amené de la ville de Paris cinq coffres, une grand quesse et ung balot de livres et autres choses appartenans a monsieur Hillaret, prédicateur retenu pour ceste ville d'Orléans, poisant ensemble seize centz soixante quinze livres à IIII deniers tournois la livre, valant XXVII^l XVIII^s IIII^d .

(Ce mémoire est de Marie Roumy, femme Débonnaire.)

Ainsi : *Uno avulso non deficit alter!*

Sorbin de Sainte-Foy part, mais le frère Hilaret vient. Il vient avec des caisses de livres et il est *prédicateur retenu.* Si le cinquantenier de confiance qui accompagnait Sainte-Foy à Paris, avait une mission à remplir, c'était celle-là. Et pour ma part je ne doute pas que le bon frère Hilaret n'ait apporté l'ordre du jour et de l'heure de l'exécution. Sorbin a laissé les esprits surexcités et les a laissés dans un vague terrible. Hilaret va leur montrer le but. C'est le 4 août qu'il est arrivé; il a 25 jours devant lui pour prêcher le massacre.

Encore une fois si c'est toujours une coïncidence, elle est bien étrange.

Mais non, pour qui pèse ces mots du mandement : « *retenu* pour ceste ville d'Orléans » ; il y a toutes les preuves d'une misérable entente entre le roi, ou tout au moins ses conseillers, la magistrature de cette ville, et les deux atroces prêcheurs, Sorbin et Hilaret.

Le lundi 25, les nouvelles de Paris arrivent ; le mardi 26, le massacre commence à Orléans ; le mercredi 27, le massacre continue. C'est alors que la municipalité joue l'infâme comédie que voilà et qui prouve nettement qu'elle fut complice de préméditation. Je suis le texte.

28 août 1572.

Monsieur le recepveur des deniers communs de ceste ville d'Orléans, payez et baillez des deniers de votre recepte à Jehan Gaullier, cappitaine des dixmiers, archers, cinquanteniers de la dicte ville, et à Jehan Petiot dict le Pappe, courrier, la somme de cent dix sept livres tournois pour chacun vingt postes par eulx faictes en dilligences de ceste ville d'Orléans en la ville de Paris, pour porter lectres missives au roy, à monseigneur le mareschal et à monseigneur d'Entraigues, pour entendre de Sa Majesté ce que messieurs les officiers de la justice, maire, eschevins, manans et habitans de la dicte ville avoient affaire contre ceulx de la prétendue religion, sur l'efforcement qu'ilz s'estoient préparez faire de prandre les armes contre sa dicte Majesté et ses bons et loyaulx subgectz ; ensemble, pour le séjour que Pétiot a faict audict Paris et pour la despence qu'ils ont faicte chacun sepparémeut audict voyage. Et en rapportant, etc. Faict ce XXVIIIe aoust mil V^c LXXII.

BRETON. C. TRANCHOT.

La date du 28 août est celle du payement. Pour qui connaît la coutume budgétaire de tous les temps, il est clair que le payement des frais du voyage est postérieur de plusieurs mois, au voyage lui-même. Gaullier, le massacreur, et le Pappe, le courrier, ont été envoyés à Paris, *antérieurement* au massacre du 24, pour demander au Roi, des instructions. Les échevins surchauffés par Sainte-Foy et par Hilaret ont requis les puissants, de leur dire « ce qu'ils avoient affaire contre ceuls de la prétendue religion », avant qu'on n'eût rien fait à Paris. Ils ont reçu un ordre *précis* de massacrer

avant qu'on n'eût massacré à Paris. Cet ordre qu'on a prudemment détruit, est venu confirmer l'ordre verbal apporté par Hilaret. On remarquera le *mensonge officiel* des échevins qui supposent que les Huguenots *allaient prendre les armes*.

Il a voulu donner au massacre l'apparence de réprimer une rébellion qui *n'existait pas*. On espérait sans doute que l'attentat commis contre le grand Coligny la ferait naître.

Cette pièce paraît capitale pour la démonstration de la préméditation.

Un fait grave et qui corrobore encore la thèse de la préméditation, c'est que le roi envoya de Paris quatre-vingts hommes de surcroît pour aider le chevalier du Guet et ses archers, et qu'il fallut en octobre 1572, un voyage spécial à faire, à Paris, de l'échevin Gohier pour obtenir du roi qu'il retirât cette troupe devenue inutile.

Notre dernier texte le prouve.

15 octobre 1572.

Fractz faict par Françoys Gohier, l'un des eschevins de la ville d'Orléans au voyage par luy faict de ceste ville en court estant à Paris, pour les affaires de ladicte ville, et mesmes pour empescher que les 80 hommes de creue qui de naguères avoient esté baillez au chevallier du Guet pour la garde de la dicte ville ne fussent çontinuez.

M. de Semelon, le chevalier du Guet, n'avait certes que faire d'une *crue* de 80 archers envoyés de Paris ou même d'ailleurs, dans les circonstances ordinaires, et l'on n'envoie pas les gens pour un coup de main quand ce coup de main n'est pas prémédité.

Tous ces textes déjà probants, pris séparément, le deviennent étrangement si on les rapproche; en y joignant les deux documents publiés par M. de Félice, ils composent un petit dossier fort édifiant sur les énigmes de la Saint-Barthélemy orléanaise. Mais leur véritable importance consiste en ce que s'ils prouvent la préparation de la boucherie d'Orléans, ils prouvent par analogie celle qui s'exécuta à Paris et sur presque toute la surface du territoire. De sorte que si chaque ville pouvait arriver à produire de pareils témoins, on aurait en fort peu de temps une démonstration complète que cette odieuse et fanatique journée a été bel et bien voulue, préméditée, ordonnée et réparée par les conseillers et la mère de Charles IX, suivis par Charles IX lui-même .

JULES DOINEL.

BIBLIOGRAPHIE

DISTICHA MORALIA NOMINE CATONIS INSCRIPTA CUM GALLICA INTERPRETATIONE, ETC. (Édition de Mathurin Cordier.)

La Bibliothèque du protestantisme français vient de s'enrichir d'un charmant volume in-12, sorti des presses de Robert Estienne en 1585 et contenant en moins de 120 pages un des livres classiques les plus célèbres du XVe et du XVIe siècles. On y trouve, à côté du texte latin, un mélange original de grec et de français, de vers et de prose, de grammaire et de morale. En le parcourant quelques instants, nous ferons plus intime connaissance avec les collèges d'autrefois et nous prendrons sur le fait la manière dont la réforme religieuse s'est entée sur la réforme scolaire.

Il faut d'abord se souvenir que les études universitaires au moyen âge n'étaient pas un simple savoir, mais visaient à la formation des mœurs non moins que de l'esprit. Quand on essaie aujourd'hui de les rattacher à quelque philosophie évolutioniste ou naturaliste, on les arrache à leur antique base et on leur fait perdre leur vrai sens. Enseignées par des prêtres sous la stricte surveillance de la faculté de théologie, elles furent d'abord chrétiennes en même temps que barbares, et, vers la Renaissance, elles prirent une teinte à la fois plus élégante et plus éthique : les *Distiques moraux* de Caton datent de cette période qui s'étend du milieu du XVe siècle aux premières années du XVIe.

La plus ancienne édition qu'on en ait est en même temps un des premiers spécimens de l'art typographique : elle doit être antérieure à 1455 et avoir vu le jour à Louvain. Mais aussitôt après les éditions s'en multiplient étonnamment, soit en latin sous des titres divers (*Cato*, *Disticha moralia*, *Cato moralissimus*, *Ethica*, etc.), so en français, en italien, en anglais Ce livre fut un de ceux qui profitèrent le plus de la merveilleuse invention de Gutenberg : on le trouve à un grand nombre d'exemplaires dans toutes les Bibliothèques publiques. Tous les commentateurs du temps se sont éver-

tués à l'enrichir de leurs gloses : l'un d'entre eux Jean Ursin, du Dauphiné, je crois, écrit en 1542 « que le livre n'est pas seulement répandu dans tout le monde chrétien, mais presque dans toute l'Asie. » Laurent Valla le regarde comme « le meilleur écrit qui ait paru depuis mille ans. » On en cite une traduction en languet chèque de Commenius.

Quel en est l'auteur? On n'en sait rien, car il serait naïf de se ranger à l'opinion du véronais Pona, assurant en 1645 qu'il était bien de Caton l'ancien, composé pour maintenir son fils dans la bonne voie et inspiré du Ciel dans les lignes où il recommande d'adorer *Dieu* et non les *dieux*. L'auteur, ou plutôt le versificateur de ce recueil, a gardé l'anonyme et, en plaçant son œuvre sous le nom du célèbre censeur, il n'a voulu qu'indiquer la nature et la gravité de son sujet. Ce titre lui a porté bonheur; l'esprit du temps lui a été favorable; toutes les écoles l'ont proné et employé : jamais auteur n'a été plus lu ni plus expliqué.

Qu'enseigne-t-il? Tout simplement la morale. Prenant une à une et rangeant sous beaucoup d'ordre les sentences attribuées aux sept sages de la Grèce, y joignant tous les proverbes qui avaient cours, il a eu soin, pour mieux les imprimer dans la mémoire, de traduire chacun d'eux en deux vers latins, tous deux hexamètres, trouvant parfois une tournure heureuse, mais gâtant le plus souvent des maximes dont la concision faisait toute la valeur littéraire. L'ouvrage serait plus goûté aujourd'hui, si on le réduisait aux simples sommaires qui précèdent chaque distique. Adorer Dieu, respecter ses parents, craindre son maître, s'adonner à l'étude, aider son ami, soigner sa réputation, éviter la paresse, les procès, l'avarice, la gourmandise; tels sont les sujets qu'il traite avec prédilection. L'opuscule se divise en quatre livres qui se répètent plutôt qu'ils ne s'enchaînent, et est précédé de quelques proverbes en prose que l'auteur n'aura pas eu le temps de versifier.

Ainsi composé, le livre a eu un long succès qui s'est maintenu durant trois périodes : le moyen âge, la Renaissance, la Réforme. Au moyen âge, il a partagé la fortune de quelques traités plus que médiocres, à côté desquels je ne suis point surpris qu'il ait fait bonne figure : le *Théodule*, espèce de mythologie; le *Facetus*, qui n'avait de plaisant que le titre; les *Paraboles d'Alan;* les *Fables d'Ésope*, mises en cette compagnie pour leur caractère didactique

et moral; le *Floretus* cité par Érasme parmi les écrits stupides dont on chargeait sans profit la mémoire des enfants; d'autres traités de civilité puérile et honnête auxquels je me garderai bien d'emprunter la moindre citation. Le lecteur frémirait si je redisais même en latin et en vers les conseils qu'il fallait donner aux écoliers d'alors sur la manière de se tenir à table. Tous ces traités, reliés ensemble en gros in-quartos étaient bourrés des commentaires les plus touffus et, à ce qu'il semble aujourd'hui, les plus inutiles. Molière n'a fait que leur emprunter le sien : Je vous regarde, c'est-à-dire,... je vous considère.

Le meilleur seul, le *Caton*, survécut et eut la bonne fortune de plaire à Érasme. Il prit sous sa main la forme élégante qui devait prolonger ses destinées (1514).

Érasme en épura le texte fort corrompu, paraît-il, et le fit suivre d'un bref et clair commentaire destiné à rejeter dans l'ombre ceux qui jusqu'alors avaient déshonoré l'ouvrage. L'écrit put désormais se montrer dans les écoles qu'éclairaient les premières lueurs de la Renaissance : toutes le demandèrent et il fallut le réimprimer d'année en année. Les plus grands imprimeurs le jugèrent digne de leurs presses. Josse Bade y ajouta en 1527 un commentaire de sa façon. Regnauld Chaudière, le successeur de Simon de Colines et l'héritier de ses presses, devait plus tard (1547) le perfectionner encore.

Entre ces deux éditions se place celle de Mathurin Cordier (1533) qui inaugura la troisième période de l'histoire du petit livre. Au texte d'Érasme, le pieux pédagogue joint une glose plus brève encore que celle du grand lettré et quelques remarques d'un genre tout nouveau : A la maxime : *Pense de toy plus que des autres*, Cordier se récrie : « C'est la doctrine des Payens et idolâtres; mais voicy qui est commandé aux Chrestiens : Tu aymeras ton Prochain comme toi-mesme. Ton prochain, c'est tout homme, dit S.-Augustin. » A celle qu'il ne faut point craindre la mort, il déclare le précepte inutile; car cette crainte est naturelle et ne peut être vaincue que par la foi chrétienne : « Si tu vis bien, tu en craindras moins la mort. » Ailleurs, il propose une exception à la règle de ne point ajouter foi aux songes : il y a, dit-il, une espèce de songe qu'on appelle vision. Quand elle vient de Dieu il faut y croire, comme à celles qu'on lit dans la Bible. » Apaise Dieu par de l'encens, dit le

texte. — « Pas même par de l'encens, répond Cordier, mais par la prière, par la foi, par un cœur pur et une bonne conscience. »

Ces remarques suffisent à montrer de quelle source procèdent les conseils ou « admonitions » de Cordier. On devine à la dernière qu'il n'aime pas la messe; à une autre, qu'il a foi en la Bible; à toutes, qu'il regarde la piété comme le premier des biens. Il ne prodigue point ses réflexions : il les répand dans son commentaire grammatical comme un parfum discret qu'il veut faire désirer. Il avait ainsi fait dans son premier écrit : *De corrupti sermonis emendatione* (1527), où il s'efforçait de substituer un bon latin au latin de cuisine des conversations écolières, et de pieux sentiments à ceux qui avaient trop souvent cours dans les collèges. Qu'on en juge par le portrait qu'il fait du bon élève : « Toujours il écrit, lit, apprend, commente; toujours il adresse quelque question à son maître; on ne l'entend ni jurer ou mentir, ni parler français ou médire : la vertu, les lettres, les sujets sacrés sont son ordinaire entretien. A l'écart des mauvais élèves, il s'entretient avec les bons ou avec ses livres. Jamais battu, jamais dénoncé, jamais pris en faute, il est mesuré à table, attentif aux leçons, tranquille dans sa chambre, modéré dans ses jeux, grave à l'église..... Obéis, mon enfant, à tes maîtres, dit-il ailleurs, pour obéir à la loi divine. Ainsi l'ordonne Pierre, ainsi Paul, tous deux apôtres, tous deux très saints. » C'est presque le résumé de son commentaire sur le *Caton*.

On peut remarquer que le vénérable éducateur, si soucieux des mœurs de ses élèves, n'a pas cru nécessaire d'expurger son texte. Tous les préceptes que contient celui-ci ne s'adressent pas directement à l'enfance. Le conseil d'assister son ami appelé devant les tribunaux; de supporter bénignement les criailleries d'une épouse; d'envoyer ses enfants aux écoles et beaucoup d'autres supposent qu'on n'est plus sur les bancs. Il en est de même des suivants : « Aime ta femme; ne la choisis point dans une famille riche, de peur de te donner des maîtres. Si elle est légère, n'attire pas inconsidérement tes amis dans ta demeure. » Le pieux commentateur développe ces textes sans sourciller et ses disciples l'écoutent sans horreur. Les jésuites n'avaient pas encore passé par là et il y avait chez nos vieux huguenots une fermeté de bon sens et une rondeur de conscience qui ne s'offusquaient de rien d'honnête.

Il faut dire à l'usage de quelle classe Cordier avait adapté les

Distiques. C'était à la plus faible, celle qu'il avait toujours tenu à faire dans les divers collèges où il avait enseigné et qui avait si bien préparé aux humanités des disciples comme Calvin. Cette classe, ordinairement appelée la *quatrième*, venait immédiatement après celles des *abécédaires*, qui apprenaient à lire en latin et en français, soit dans le catéchisme, soit dans d'autres livres faciles. Les enfants ayant à parler latin aussitôt que possible, Cordier leur faisait apprendre par cœur ces sentences morales, ces proverbes connus, les leur faisait traduire mot à mot, leur en donnait l'équivalent français et même, pour les plus avancés, la traduction grecque. Maxime Planude ayant mis en vers grecs les *Distiques*, Cordier reproduisit sa version, puis il y ajouta de sa façon une version française aussi en vers. Ces vers sont quelquefois assez agréables :

« Quoy qu'en dormant tu resves ou tu songes
N'y croy non plus qu'à fables ou mensonges.
— Ne te soucie en ton devoir faisant
Du faux babil de chacun mesdisant.
— Si femme prens, sur tout garde toy bien
D'en espouser aucune pour son bien.
— Si tes servants t'ont fait mettre en colère
Tout doucement ton courroux amodère »...

On croirait lire des strophes de Marot.

Mais ce qui est préférable aux vers de Cordier, c'est sa prose, alors même qu'elle suive mot à mot le texte de son auteur. Elle a une netteté, une saveur, une hardiesse qui auraient fait de lui un écrivain remarquable en notre langue s'il n'avait préféré s'en tenir au latin. « Par ce mot de *trochus* (c'est-à-dire trompe, ou sabot, ou toupie) il faut entendre tout petit jeu d'enfant qui n'est point défendu. — Le trop long dormir donne matière pour nourrir les péchez. — C'est une vertu singulière de tenir sa langue de trop parler. — Il n'est pas en nous d'en garder de parler le monde ; c'est donc assez de nous soucier de bien faire. — Vrayement il te faut garder jusques à ta mort celle que tu auras une fois espousée, et fust-elle la plus fascheuse du monde. — Nature désire peu de chose, mais l'appétit est insatiable. »

L'édition de Cordier de 1533 eut de fréquentes réimpressions, notamment en 1561 avec quelques perfectionnements et, comme

on l'a vu aussi, en 1585. Elle a eu cours longtemps dans les écoles protestantes. Les *distiques* figurent parmi les livres classiques adoptés pour les collèges de Die, de Montauban, de Saumur et sans doute des autres. La recension de Cordier leur donna une troisième jeunesse après la seconde qu'ils avaient due à Érasme. Mais rien d'humain n'est immortel. Moins utile quand on n'a plus exigé des écoliers l'usage quotidien de la langue latine, moins recherché quand on s'est moins préoccupé pour eux de morale et de religion ou qu'on l'a fait à un autre point de vue, le *Caton* est tombé dans l'oubli. Les *Epitome*, les *Selectæ*, les *De viris* qui l'ont remplacé valaient-ils mieux? On en peut douter. Ils ont en tout cas répondu à d'autres temps et à d'autres mœurs. Mais il reste, lui le témoin instructif et agréable de la double révolution, morale et littéraire, qui a marqué nos origines. On peut seulement trouver que son babil se prolonge un peu et qu'il est temps de renvoyer le livre à son rayon.

M.-J. G.

LES VALLÉES VAUDOISES

ÉTUDE DE TOPOGRAPHIE ET D'HISTOIRE MILITAIRE PAR

A. DE ROCHAS D'AIGLUN

1 volume in-8°. Paris, 1881.

Le Bulletin a rendu compte (t. XXVIII, p. 333) de la belle édition de l'*Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois* publiée par MM. Gustave Révilliod et Édouard Ficlh. Un officier distingué du génie, M. de Rochas d'Aiglun, nous en offre la contre partie dans une savante étude topographique et militaire où les considérations techniques sur la guerre des montagnes, sur l'attaque et la défense des vallées frontières, trouvent leur complément dans une très belle carte des vallées du Piémont dont les travaux préparatoires ont causé une certaine émotion de l'autre côté des Alpes. Sans s'arrêter plus qu'il ne convient à des susceptibilités nationales que rien ne justifie, on ne lira pas sans fruit le livre de M. de Rochas d'Aiglun qui confirme la vérité de la relation du colonel Arnaud

par toute une série de dépêches du plus haut intérêt. Ancien répétiteur à l'École polytechnique, M. de Rochas d'Aiglun a vu s'ouvrir devant lui les archives du ministère de la guerre, si riches en documents de ce genre, et il y a puisé la correspondance inédite de Catinat avec Louvois sur les évènements qui marquèrent dans les alpes du Piémont la période de 1683 à 1690. Catholique sincère et patriote ardent, M. de Rochas d'Aiglun ne cache pas sa sympathie pour les bannis qui surent par des prodiges d'héroïsme reconquérir leur patrie. *Il ne peut voir sans admiration une poignée d'hommes tenir en échec pendant tout une campagne en* 1689, *la puissance de Louis XIV et l'habileté de généraux tels que Catinat et Feuquières.* Cet hommage est pleinement justifié par la lecture des dépêches relatives au fameux siège de la Balsille. On y voit Catinat avouer *qu'il faut se résoudre à traiter de place,* le poste occupé par les Barbets, et à déployer toutes les ressources de l'art des sièges contre des fortifications improvisées sur un roc isolé. Feuquières est réduit, de son côté, à dissimuler ses échecs, et, au moment où il se flatte d'annoncer à Louvois un succès décisif, il doit lui apprendre que les Barbets se sont évadés par une retraite plus étonnante encore que leur longue résistance. (p. 248, 250.)

Sur tous ces points et d'autres encore, l'ouvrage de M. de Rochas d'Aiglun offre de précieux témoignages à rapprocher de la narration d'Arnaud et du curieux journal du capitaine Martin conservé parmi les papiers Muston à la bibliothèque du Protestantisme Français. On souffre de lire dans les instructions de Catinat des phrases telles que celles ci : » J'espère que nous ne quitterons point ce pays que cette race des Barbets n'en soit complètement extirpée... Ceux que l'on peut prendre les armes à la main, et qui ne sont point tués, *passent par la main du bourreau.* » Maxime plus digne de Bâville que de Catinat !

Les réflexions suivantes de M. de Rochas n'en sont pas moins justes : « Dans un but facile à comprendre, on entretient soigneusement chez les Vaudois la mémoire des expéditions de Catinat et des infamies dont ce général se serait rendu coupable. Certes, je n'ai point l'intention de nier et encore moins d'annuler la barbarie des années d'autrefois, composées en majeure partie de cette classe d'hommes, écume des grandes villes, qui fait aujourd'hui les révolutions; mais on verra par la suite de ce récit que les plus cruels

persécuteurs des Vaudois ont toujours été les Italiens. C'est un officier français, le capitaine de Petit Bourg qui, en 1655, proteste publiquement contre les atrocités commises par les Piémontais, et refuse de laisser son régiment y prendre part. En 1686, c'était le duc de Savoie lui-même qui, parlant de ses malheureux sujets, recommandait à Catinat d'achever, de *nettoyer* la vallée de Saint-Martin *de ces obscénités.* »

Une seule fois, dans cette remarquable étude, le sens historique de M. de Rochas est en défaut. Il semble croire que, vers la fin du XVIIe siècle, séduits par l'éclat du grand règne et par les miracles de la caisse dorée, les protestants français ne demandaient qu'à rentrer dans l'unité catholique, si Louvois et ses agents n'eussent mêlé du militaire à la douceur des procédés en vogue. Étrange illusion que tout dément, avant comme après la révocation! Sauf de rares exceptions fort exagérées par les intendants, les huguenots entendaient demeurer fidèles à leur croyance, tout en se montrant les plus industrieux et les plus fidèles sujets du roi. Louis XIV lui-même l'avait reconnu, lorsque désavouant dans une lettre à Cromwell, les odieuses persécutions dirigées, en 1655, contre les Vaudois du Piémont, il ajoutait à propos des protestants français : « Je reconnais que j'ai sujet de me louer de leur zèle et fidélité en mon service, comme aussi ils n'omettent jamais une occasion de m'en donner des preuves, et de contribuer tout ce qu'ils peuvent pour l'avancement de mes affaires. En citant loyalement cette lettre (p. 96), M. de Rochas d'Aiglun a montré la révocation sous son vrai jour : un attentat que rien n'excuse ! J. B.

CORRESPONDANCE

RÉPERTOIRE TRIMESTRIEL

A M. Jules Bonnet.

Mon cher collègue,

Au moment où s'ouvre la troisième série du *Bulletin*, et en me référant à la fois à nos traditions du passé et à l'excellente préface que vous placez en tête de cette première livraison, je voudrais préciser, si possible, ce que doit être le *Répertoire trimestriel* offert à tous ceux qui donnent à l'histoire du protestantisme français leurs savantes études ou leur sympathique intérêt.

Plus nous avançons vers la fin de ce XIXe siècle, dont un des mérites sera certainement d'avoir projeté de si vives lumières sur ceux qui l'ont précédé, et plus se multiplient les travaux sérieux sur des évènements et sur des hommes jusqu'ici imparfaitement connus. Les livres, appuyés sur des documents inédits, surgissent de toutes parts; et, à côté d'eux, dans les revues et dans les actes des Sociétés savantes, parfois jusque dans les journaux même, se produisent des notices fragmentaires sur telle époque plus circonscrite, sur tel moment ou tel acte de la vie d'un des hommes d'autrefois : ces recherches ou ces discussions, sans comporter l'étendue d'un livre, n'en sont pas moins utiles pour quiconque aspire à connaître tous les éléments d'une biographie ou tous les côtés d'un problème historique. L'une des principales difficultés d'un historien sera bientôt de ne pas laisser échapper ces renseignements précieux mais dispersés, qu'il ne devra pas ignorer s'il veut être consciencieux, qu'il ne saura pas toujours où retrouver et dont, plus d'une fois, l'indication même lui fera défaut. Aussi déjà plusieurs des publications périodiques les plus estimées de la France et de l'étranger se sont-elles préoccupées de satisfaire à ce besoin, et reproduisent-elles maintenant les som-

maires des recueils correspondants; cette initiative a été généralement goûtée.

Il nous semble que, dans notre cadre plus restreint, il devient indispensable de suivre cet exemple, en l'adaptant à nos exigences spéciales. D'autant plus qu'un grand nombre de ceux qui s'occupent de notre histoire, n'ont que rarement à leur portée les tables analytiques publiées par quelques revues importantes françaises ou étrangères; que d'ailleurs, dans ces sommaires, l'ouvrage et surtout l'article qui les intéressent ne se détachent pas du volumineux ensemble; et qu'enfin, en concentrant avec soin ce qui se rapporte à notre champ d'études, il nous est permis d'entrevoir la possibilité de compléter, par nos propres glanes, le répertoire bibliographique trimes riel.

Ce répertoire devrait donc reproduire les titres des publications « touchant de près ou de loin à l'histoire du protestantisme français » :

— D'abord ceux des *livres*, au fur et à mesure de leur apparition, en français ou en d'autres langues. Nous pouvons n'y pas faire figurer les ouvrages dont le *Bulletin* aura rendu compte déjà, et nous nous réservons d'analyser ou d'étudier plus tard ceux qui nous paraîtront mériter mieux qu'une simple mention.

— Ensuite ceux des *études* parues dans les revues ou dans les mémoires des Sociétés savantes, titres accompagnés quelquefois d'une indication sur la valeur ou la tendance.

— Ceux des articles de *journaux*, mais seulement quand ils présenteront un véritable intérêt littéraire ou historique : le compte-rendu d'un ouvrage ne doit être cité qu'en tant qu'il forme par lui-même une page de critique ou de rectification nouvelle.

On retrouverait de même sur nos listes les titres des thèses historiques soutenues devant nos facultés.

Nous ne nous dissimulons pas ce qu'un relevé de ce genre, surtout dans les commencements, présentera de lacunes inévitables. Les signaler sera contribuer de la manière la plus efficace à la bibliographie protestante de l'avenir. Mais notre ambition est plus haute encore. Fondateurs d'une bibliothèque publique qui s'agrandit et s'affirme chaque jour davantage, nous voudrions que les deux principales branches de notre œuvre se prêtassent un mutuel appui. Ne serait-il pas naturel que les éditeurs, à défaut des auteurs eux-

mêmes, nous aidassent par leurs envois, non à dresser seulement un répertoire, mais à en rassembler les éléments sur nos rayons et à les mettre ainsi à la disposition des lecteurs studieux. De notre côté nous nous efforcerions de grouper les articles et numéros isolés des revues et recueils que l'on saurait désormais où trouver réunis. Une collection de ce genre donnerait plus tard une valeur de plus à notre bibliothèque.

Voilà, mon cher collègue, résumé à grands traits, le projet que nous avons étudié ensemble et que vous m'avez demandé de préciser en quelques lignes. Comme tout projet, il ne doit être jugé qu'après exécution, ou au moins qu'après les premiers essais. Mais ne vous semble-t-il pas de prime abord que, sans modifier le caractère de notre recueil, il répondra, par un redoublement d'efforts du côté de la rédaction, à la persévérante et si encourageante sympathie des membres de la Société? Ils regretteront peut-être avec nous que ce chapitre n'ait pas été ouvert dès les deux premières séries : que de services n'aurait-il pas déjà rendus? Nous essaierons d'en faire remonter le bénéfice aux deux années qui viennent de s'écouler : 1880 sera le point de départ de notre répertoire. Pour en assurer le succès, nous comptons beaucoup, pourquoi hésiter à le dire, sur la collaboration effective de tous les amis du *Bulletin*.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'expression constante de mes sentiments affectueux et dévoués.

F. DE SCHICKLER.

Bizy, près Vernon, décembre 1881.

NÉCROLOGIE

M. CHARLES WEISS

Le *Journal des Débats* du 2 janvier annonçait la mort de M. Ch. Weiss, ancien professeur d'histoire au lycée Fontanes, et auteur d'ouvrages historiques fort estimés, décédé, le 27 décembre 1881, à la maison de santé de Vanves, après une longue maladie.

Ainsi a disparu de ce monde, dont il semblait sorti depuis près de vingt ans, le savant publiciste qui fut un des fondateurs de notre Société, son premier vice-président et qui jeta un véritable éclat sur ses débuts par la publication de l'*Histoire des réfugiés protestants après la révocation de l'Édit de Nantes* (2 vol-in 12. Paris 1853). On n'a pas oublié le succès qu'obtint cet ouvrage d'abord à l'*Académie des sciences morales et politiques* où l'auteur en lut quelques fragments, puis à l'*Académie des inscriptions* qui lui décerna deux fois le grand prix Gobert.

Sévère pour lui-même, et sans cesse occupé d'améliorer son œuvre, l'auteur se disposait à en publier une nouvelle édition dont j'ai vu le manuscrit entre ses mains, quand un mal plus cruel que la mort le ravit tout à coup à la science historique, à ses amis, et paralysa son meilleur dessein.

Dix-huit ans sont écoulés, et de nombreuses publications, poursuivies en France ou à l'étranger, ont singulièrement élargi l'histoire du refuge. L'ouvrage de Ch. Weiss a été dépassé sur bien des points. Il n'en demeure pas moins par la sagesse des vues, l'élégance et la clarté de l'exposition un modèle que l'on consultera toujours avec fruit.

J. B.

P. S. Un mot encore de pieux hommage et de regret est dû à M. le pasteur Léo Farelle, de Saint-Germain de Calberte (Lozère), qui prit, dès l'origine, un vif intérêt à nos travaux, et adressa d'utiles communications à l'ancien *Bulletin* (t. VII, p. 396, et t. XIV, p. 258).

Le Gérant : Fischbacher.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852		11e année, 1862	
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855	20 fr. le volume.	14e — 1865	
5e — 1856		15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	20 fr. le volume.
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	
		22e — 1873	
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
9e — 1860	30 fr. le volume.	27e — 1878	10 fr. le volume.
10e — 1861		28e — 1879	
		29e — 1880	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1882

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 101 00
1/5/2007